

GUIDE

# Guide pratique sur l'audit de l'égalité des sexes dans le cadre des Objectifs de développement durable des Nations Unies



FONDATION CANADIENNE  
POUR L'AUDIT ET  
LA RESPONSABILISATION



**WOMEN  
DELIVER**



## **Guide pratique sur l'audit de l'égalité des sexes dans le cadre des Objectifs de développement durable des Nations Unies**

© 2017 Fondation canadienne pour l'audit et la responsabilisation

Tous droits réservés. Toute reproduction du présent ouvrage, ou de ses produits d'accompagnement, en totalité ou en partie, par quelque procédé que ce soit, électronique ou mécanique, par photocopie, enregistrement ou autre est interdite sans l'autorisation écrite préalable de l'éditeur.

Publié par :

Fondation canadienne pour l'audit et la responsabilisation  
1505, avenue Laperriere, bureau 100  
Ottawa (Ontario) K1Z 7T1  
CANADA

**Tél. :** 613-241-6713

[www.caaf-fcar.ca/fr](http://www.caaf-fcar.ca/fr)

**ISBN :** 978-1-926507-22-4

Cette publication est disponible en anglais sous le titre :

*Practice Guide to Auditing the United Nations Sustainable Development Goals: Gender Equality*

# Canada

Ce guide pratique a été financé par le gouvernement du Canada agissant par l'entremise d'Affaires mondiales Canada dans le cadre du Programme international d'aide à la surveillance législative de la Fondation canadienne pour l'audit et la responsabilisation.

## À propos de la Fondation canadienne pour l'audit et la responsabilisation

La Fondation canadienne pour l'audit et la responsabilisation se consacre à la recherche et à l'éducation. Notre mission consiste à renforcer l'audit de performance, la surveillance et la reddition de comptes dans le secteur public, tant au Canada qu'à l'étranger. Nous contribuons au développement des capacités des bureaux d'audit législatif, des organes de surveillance, des ministères et des sociétés d'État en élaborant et en mettant en œuvre ce qui suit :

- des ateliers de formation et des possibilités d'apprentissage;
- des méthodes, des guides et des trousseaux à outils;
- des recherches appliquées et avancées;
- des rencontres pour la diffusion de l'information et des initiatives favorisant le développement de la communautés des auditeurs.

<http://www.caaf-fcar.ca>

## À propos de l'Institut international du développement durable

L'Institut international du développement durable figure parmi les principaux centres de recherche et d'innovation au monde. L'Institut fournit des solutions pratiques aux défis et occasions de plus en plus nombreux que pose l'intégration des priorités environnementales et sociales dans le développement économique. L'Institut fait le compte rendu des négociations internationales et communique le savoir acquis lors de projets collaboratifs, ce qui contribue à accroître la rigueur des recherches, la solidité des réseaux mondiaux, ainsi que l'engagement des chercheurs, des citoyens, des entrepreneurs et des décideurs envers l'objectif commun de développement durable.

<http://www.iisd.org/>

## À propos de Women Deliver

En tant qu'acteur principal du plaidoyer mondial en faveur de la santé, des droits et du bien-être des femmes et des filles, Women Deliver regroupe diverses voix et intérêts afin de faire avancer le progrès en matière d'égalité des sexes, notamment dans les domaines de la santé et des droits maternels, sexuels et reproductifs. En renforçant les acquis, en communiquant des solutions et en créant des partenariats, Women Deliver mobilise les gens afin qu'ensemble on puisse former des coalitions, promouvoir la communication et agir dans le but d'inciter l'engagement et l'investissement politique au service de la cause des femmes et des filles.

<http://womendeliver.org/>

## Remerciements

Le présent Guide pratique a été réalisé dans le cadre du programme de développement des capacités en audit de performance et du Programme international d'aide à la surveillance législative de la Fondation canadienne pour l'audit et la responsabilisation. Cette réalisation a été possible grâce au financement apporté par Affaires mondiales Canada à notre Programme international et grâce au soutien de nos membres et de nos partenaires.

Nous avons été particulièrement ravis de collaborer avec l'**Institut international du développement durable** et **Women Deliver** à la rédaction de ce Guide pratique. Les connaissances, les avis et les conseils de ces organisations ont grandement enrichi ce Guide pratique. Nous les remercions pour leur partenariat.

Au nom du Conseil d'administration, je tiens à saluer l'aide apportée par toutes les personnes qui ont effectué des travaux de recherche, de rédaction, de révision et d'autres tâches pour ce Guide pratique.

- **John Reed**, président-directeur général de la Fondation canadienne pour l'audit et la responsabilisation, auteur principal du Guide pratique;
- **Jane Fuller**, collaboratrice de la Fondation canadienne pour l'audit et la responsabilisation;
- **Livia Bizikova**, directrice, Connaissances pour les décisions intégrées, Institut international du développement durable;
- **Katja Iversen**, présidente-directrice générale; **Evelyne Guindon**, directrice, Relations externes; et **Susan Papp**, directrice, Politiques et défense des droits, Women Deliver;
- **Archana P. Shirsat**, directrice générale adjointe de l'Initiative de développement de l'INTOSAI;
- **Aranzazu Guillan Montero**, spécialiste de la gouvernance et de l'administration publique, à la Division de l'administration publique et de la gestion du développement, du Département des Affaires économiques et sociales des Nations Unies;
- **Lynne Casiple**, administratrice du site Web et des TI; **Pierre Fréchette**, chercheur; et **Kate Gertz**, agente de communication et des rapports, Programmes internationaux, Fondation canadienne pour l'audit et la responsabilisation.

Nous remercions également **Nicole Plamondon** (traduction) et **Laurel Hyatt** (révision anglaise et mise en page).

Nous espérons que ce Guide pratique sera un outil de référence utile et qu'il donnera naissance à des audits à fort impact sur l'égalité des sexes dans le cadre des Objectifs de développement durable, au Canada et à l'étranger.



*James A. Sylph*, président du conseil d'administration, Fondation canadienne pour l'audit et la responsabilisation

## Message de la ministre de la Condition féminine

Le Canada met tout en œuvre pour faire progresser l'égalité des sexes, tant au pays que dans le reste du monde. Il s'agit à la fois d'une question de justice élémentaire et de logique économique puisque l'autonomisation des femmes n'est pas simplement ce qu'il est juste de faire, mais bien ce qui permet aux familles et aux pays de mieux prospérer. Notre gouvernement est fier de proclamer son féminisme, et l'égalité des sexes restera une priorité essentielle dans ses activités.

Cette priorité coïncide parfaitement avec les Objectifs de développement durable des Nations Unies que nous nous sommes engagés à essayer d'atteindre au Canada et dans les pays en développement. Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 a lancé à la communauté mondiale le défi de mettre fin, une fois pour toutes, aux inégalités omniprésentes et persistantes entre les sexes. Le Canada est prêt à relever ce défi. L'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et des filles seront au cœur de notre stratégie pour réaliser les Objectifs de développement durable des Nations Unies.

En tant que ministre de la Condition féminine, mon principal but est de veiller à ce que le gouvernement tienne compte des multiples manières dont le genre peut influencer sur la conception, la mise en œuvre et les effets des politiques, des lois et des règlements. En coordination avec les autres ministères, mon bureau œuvre à intégrer les considérations liées à l'égalité des sexes dans tous les programmes du gouvernement, à améliorer la sécurité et la prospérité économique des femmes, à encourager le leadership et la participation démocratique des femmes et à éliminer la violence à l'égard des femmes et des filles.

Je suis fière des mesures prises à ce jour par le Canada, en particulier les récents lancements de notre stratégie visant à empêcher et à éliminer la violence sexiste ainsi que de notre Politique d'aide internationale féministe, qui ont été annoncées en 2017. Ce sont deux initiatives importantes, mais il reste encore beaucoup de travail à faire et pour réussir nous devrions tenir compte d'un vaste éventail de voix et de points de vue.

À mesure que nous progressons vers l'atteinte de notre objectif d'égalité des sexes, je prendrai en compte les observations des auditeurs législatifs. Je suis heureuse que la communauté des auditeurs se préoccupe de l'importance fondamentale de l'égalité des sexes et mène des audits sur les Objectifs de développement durable. En ce moment exaltant où notre gouvernement et ceux d'autres pays commencent à mettre en œuvre l'ambitieux Programme de développement durable à l'horizon 2030, les recommandations des auditeurs nous seront indéniablement utiles. Tous ensemble, nous pouvons éliminer les obstacles à l'égalité des sexes, combler les disparités entre les sexes et bâtir un avenir plus juste.



L'honorable Maryam Monsef, C.P., députée  
Ministre de la Condition féminine

## Table des matières

<b>Préface</b> .....	<b>7</b>
<b>Introduction à l'égalité des sexes</b> .....	<b>9</b>
<b>But du Guide pratique</b> .....	<b>10</b>
<b>Partie 1 – Concepts et contexte</b> .....	<b>14</b>
<b>Les engagements internationaux sur l'égalité des sexes</b> .....	<b>15</b>
<b>L'égalité des sexes et le développement</b> .....	<b>17</b>
<b>Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 des Nations Unies</b> .....	<b>20</b>
L'égalité des sexes dans le cadre des Objectifs de développement durable des Nations Unies .....	22
L'égalité des sexes en tant qu'Objectif de développement durable autonome .....	22
L'égalité des sexes en tant que thème transversal pour d'autres Objectifs .....	23
<b>Le rôle important des institutions supérieures de contrôle dans l'audit de l'égalité des sexes</b> .....	<b>24</b>
L'audit de l'égalité des sexes par les institutions supérieures de contrôle.....	24
<b>Partie 2 – Méthodes d'audit</b> .....	<b>26</b>
<b>Considérations générales pour auditer les Objectifs de développement durable des Nations Unies</b> <b>27</b>	
La planification d'un audit des Objectifs de développement durable .....	27
Les objectifs d'audit et l'approche pangouvernementale .....	28
La quantification et l'intégrité des données .....	29
Les critères d'audit.....	30
La gestion des parties prenantes .....	31
La sélection du thème de l'audit et l'objet de l'audit .....	32
<b>Comprendre le « point de départ » du gouvernement</b> .....	<b>34</b>
L'intégration des sexospécificités dans l'ensemble du gouvernement.....	34
Existe-t-il un risque pour l'égalité des sexes? .....	39
<b>Scénario 1 : Planification d'un audit de l'Objectif 5 (l'égalité des sexes)</b> .....	<b>41</b>
L'égalité des sexes en tant qu'objectif autonome .....	41
Le développement de la connaissance des activités.....	44
La schématisation des entités ou des parties prenantes .....	47
<b>Scénario 2 : Planification d'un audit portant sur d'autres Objectifs de développement durable ou programmes gouvernementaux</b> .....	<b>49</b>
L'égalité des sexes en tant que thème transversal pour d'autres Objectifs .....	49
Le développement de la connaissance des activités.....	53
La schématisation des entités ou des parties prenantes .....	55
<b>Exemple – Audit de l'Objectif de développement durable 4 (l'éducation)</b> .....	<b>57</b>
Les résultats concernant l'égalité des sexes dans le cadre de l'éducation .....	57
Le développement de la connaissance des activités.....	57
<b>Conclusion</b> .....	<b>62</b>

<b>Annexes .....</b>	<b>63</b>
<b>Annexe 1 – Les Objectifs de développement durable et les cibles pertinents pour l'égalité des sexes – Exemples.....</b>	<b>63</b>
<b>Annexe 2 – Les indicateurs des Objectifs de développement durable nécessitant des données ventilées par sexe – Exemples .....</b>	<b>68</b>
<b>Annexe 3 – Connaissance des activités : questions sur l'intégration des sexospécificités dans une entité.....</b>	<b>71</b>
<b>Bibliographie .....</b>	<b>73</b>
<b>Ressources sur l'audit de l'égalité des sexes dans le cadre des Objectifs de développement durable .....</b>	<b>73</b>
<b>Ressources sur les Objectifs de développement durable et les autres engagements internationaux à l'égard de l'égalité des sexes .....</b>	<b>73</b>
<b>Autres ressources sur l'égalité des sexes dans le cadre des Objectifs de développement durable....</b>	<b>74</b>
<b>Audits de performance cités dans ce Guide .....</b>	<b>74</b>
<b>Glossaire .....</b>	<b>75</b>

## Préface

### Un engagement mondial en faveur du développement durable

« Nous annonçons aujourd'hui 17 objectifs de développement durable assortis de 169 cibles qui sont intégrées et indissociables. Jamais encore les dirigeants du monde ne s'étaient engagés à mettre en œuvre collectivement un programme d'action aussi vaste et universel. Nous avons décidé d'avancer ensemble sur la voie du développement durable et de nous consacrer collectivement à la recherche d'un développement véritablement mondial et d'une coopération "gagnant-gagnant" dont tous les pays et toutes les régions du monde pourront retirer des avantages considérables. »

— *Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030*, adopté par l'Assemblée générale des Nations Unies le 25 septembre 2015.

L'adoption du Programme de développement durable à l'horizon 2030 des Nations Unies (ci-après le Programme 2030) nous donne à tous l'occasion d'éliminer la pauvreté, la faim et les inégalités ainsi que de mettre le monde sur la voie du développement durable. À l'heure où les gouvernements et les autres parties prenantes s'attachent à réaliser les objectifs ambitieux du Programme 2030, les auditeurs ont eux aussi un rôle crucial à jouer. L'Organisation des Nations Unies et l'Organisation internationale des institutions supérieures de contrôle des finances publiques (INTOSAI) invitent les institutions supérieures de contrôle à établir au moyen d'audits si le Programme 2030 a été mis en œuvre de manière efficace, efficiente, transparente et responsable.

Par le présent Guide pratique, nous visons à aider les auditeurs à planifier un audit de performance portant sur un aspect central et transformateur du Programme 2030 : l'égalité des sexes. Il ne peut y avoir de développement durable sans égalité des sexes et autonomisation des femmes. Dès lors, les Objectifs de développement durable font notamment de l'atteinte de l'égalité des sexes et de l'autonomisation de toutes les femmes et de toutes les filles un objectif autonome et un thème transversal qui se reflète dans de nombreux autres Objectifs. L'égalité des sexes est une priorité du gouvernement canadien et un thème que la Fondation canadienne pour l'audit et la responsabilisation est fière de mettre en valeur.

Le présent document, qui fait partie de la série des guides pratiques de la Fondation canadienne pour l'audit et la responsabilisation, résulte de notre contribution continue aux initiatives de l'INTOSAI visant à encourager et à aider les institutions supérieures de contrôle à auditer les Objectifs de développement durable. Il fait suite à notre *Guide pratique sur l'audit de l'égalité des sexes* publié en 2016, et tient compte des nouvelles avancées mondiales pour se concentrer en particulier sur les Objectifs de développement durable.

La Fondation canadienne pour l'audit et la responsabilisation, l'Institut international du développement durable et l'organisation mondiale de défense des femmes Women Deliver ont collaboré à la rédaction de ce nouveau Guide pratique. En alliant les connaissances spécialisées de chacun — dans les domaines de l'audit,

du développement durable et de l'égalité des sexes — nous espérons aider les auditeurs à comprendre le sujet de l'égalité des sexes et l'importance de celle-ci au sein des Objectifs de développement durable et leur donner des conseils utiles pour planifier un audit de l'égalité des sexes.



*John Reed*, président-directeur général, Fondation canadienne pour l'audit et la responsabilisation



*Scott Vaughan*, président-directeur général, Institut international du développement durable



*Katja Iversen*, présidente-directrice générale, Women Deliver

## Introduction à l'égalité des sexes

Il est essentiel de promouvoir l'**égalité des sexes** pour éliminer la discrimination fondée sur le **sexe**, protéger les droits de la personne et stimuler la croissance économique et le progrès social. Ainsi, partout dans le monde, tant les hommes que les femmes auront les moyens et la possibilité de jouer un rôle actif et significatif dans leur collectivité, leur société et leur propre vie.

Ces 50 dernières années, tant les pays développés que ceux en développement ont considérablement progressé dans la réduction des inégalités entre les hommes et les femmes ainsi qu'entre les garçons et les filles. Le mouvement en faveur de l'égalité des sexes a connu une avancée majeure en 1946, avec la création de la Commission de la condition de la femme des Nations Unies. La Convention des Nations Unies sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (1979) et le Programme d'action de Beijing des Nations Unies (1995) ont constitué des avancées supplémentaires pour la protection des libertés et des droits fondamentaux des femmes.

L'égalité entre les hommes et les femmes (l'égalité des sexes) signifie que « leurs droits, leurs responsabilités et leurs chances ne dépendront pas du fait d'être né homme ou femme [...] L'égalité entre hommes et femmes est un droit humain ainsi qu'une condition préalable et un indicateur d'un développement durable, axé sur la population. » – ONU Femmes, l'entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes.

Afin de tenir les engagements pris notamment dans la Convention des Nations Unies sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, les pays du monde entier ont créé des ministères et des organisations gouvernementales chargés de faire progresser l'égalité des sexes. Ils ont aussi mis en place des lois, des politiques et des programmes afin de faire respecter les droits des femmes et de promouvoir l'égalité des sexes au sein de leur gouvernement et dans la société en général.

Malgré tout, les inégalités entre les sexes restent profondément ancrées et omniprésentes. Les femmes souffrent d'un accès insuffisant à un emploi décent et sont confrontées à une ségrégation professionnelle ainsi qu'à des disparités salariales par rapport aux hommes. Souvent, elles se voient refuser l'accès à une éducation et à des soins médicaux de base, et elles sont victimes de violence et de discrimination. De plus, elles sont sous-représentées dans le processus décisionnel politique et économique, ainsi que dans les statistiques et les données. Afin d'éliminer les causes structurelles qui entravent l'autonomisation des femmes et le plein exercice de leurs droits, des organisations internationales comme ONU Femmes ciblent trois domaines d'action :

- élimination de la violence faite aux femmes et aux filles;
- réalisation de l'égalité des sexes en ce qui concerne l'accès aux capacités et aux ressources;
- réalisation de l'égalité des sexes en matière de pouvoir décisionnel dans les institutions publiques et privées.

Il reste beaucoup à faire pour l'égalité des sexes, et les auditeurs ont un rôle important à jouer à cet égard.

## But du Guide pratique

Ce guide pratique vise à aider les auditeurs de performance à auditer l'égalité des sexes dans le cadre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 des Nations Unies. Il s'inscrit dans une série de guides pratiques portant sur les méthodes d'audit.

En mars 2016, la Fondation canadienne pour la vérification intégrée (désormais la Fondation canadienne pour l'audit et la responsabilisation) a publié son [Guide pratique sur l'audit de l'égalité des sexes](#) afin d'aider les auditeurs du secteur public à planifier et mener des audits législatifs et internes sur l'égalité des sexes, et à préparer des rapports à cet égard. Ce document alliant la théorie à la pratique visait à encourager la réalisation d'audits de l'égalité des sexes de haute qualité et à fort impact, à tous les paliers de gouvernement – que l'égalité des sexes soit l'objet exclusif de l'audit ou qu'elle n'en constitue qu'un aspect parmi d'autres.

D'importants changements survenus récemment à l'échelle mondiale nous ont incités à rédiger le présent guide pratique. En effet, en septembre 2015, les États membres de l'Organisation des Nations Unies ont adopté le Programme de développement durable à l'horizon 2030 (ci-après le Programme 2030). Ce programme comprend 17 objectifs de développement durable, ainsi que 169 cibles mesurables pour l'atteinte de ces objectifs. Ces objectifs et ces cibles – à atteindre d'ici 2030 – permettent d'établir des buts qualitatifs et quantitatifs d'ordre social, économique et environnemental pour un développement durable universel. L'égalité des sexes joue un rôle essentiel dans le Programme 2030, à la fois en tant qu'objectif de développement durable autonome (Objectif 5) et en tant que thème transversal pour d'autres objectifs.

Partout dans le monde, les gouvernements, les institutions financières, les organismes de développement, les organisations de la société civile et le secteur privé prennent tous des mesures pour réaliser les objectifs de développement durable de l'ONU (ci-après les Objectifs de développement durable). Ces objectifs forment l'assise des futures priorités de développement et servent de points de comparaison en regard desquels les progrès seront évalués.

L'Organisation des Nations Unies a aussi formellement reconnu le rôle indispensable que jouent les institutions supérieures de contrôle pour auditer la mise en œuvre efficace, efficiente, transparente et responsable du Programme 2030. De plus, les membres de l'Organisation internationale des institutions supérieures de contrôle des finances publiques (INTOSAI) ont inscrit la réalisation d'audits de performance portant sur les Objectifs de développement durable au rang des priorités du plan stratégique de l'INTOSAI pour 2017-2022.

L'INTOSAI entend encourager et aider les institutions supérieures de contrôle à faire ce qui suit :

- évaluer l'état de préparation des gouvernements nationaux pour réaliser les Objectifs de développement durable, surveiller les progrès accomplis et préparer des rapports à cet égard, puis auditer les activités des gouvernements et la fiabilité des données qu'ils produisent;

- mener des audits de performance concernant le respect des principes d'économie, d'efficacité et d'efficience par les principaux programmes gouvernementaux qui contribuent à des aspects spécifiques des Objectifs de développement durable.

La communauté de l'INTOSAI a d'ores et déjà lancé ou planifié de nombreuses activités pour soutenir la capacité des institutions supérieures de contrôle à accomplir leur mission. Ces activités comprennent l'élaboration de nouvelles méthodes d'audit liées aux Objectifs de développement durable.

## Étendue du Guide pratique

Le présent guide pratique a pour but d'aider les auditeurs à planifier des audits de performance sur l'égalité des sexes dans le cadre des Objectifs de développement durable. Il se veut complémentaire et cohérent avec la méthode générale qu'utilisent l'INTOSAI et ses membres pour auditer la performance concernant les Objectifs de développement durable.

Ce guide pratique ne contient pas de lignes directrices générales sur l'audit de performance, pour lequel il existe déjà de nombreuses ressources. Il ne fournit pas non plus de lignes directrices générales sur l'audit de performance des Objectifs de développement durable. Pour obtenir des renseignements à ce propos, nous invitons le lecteur à consulter le document de l'Initiative de développement de l'INTOSAI intitulé [\*Auditing Preparedness for Implementation of Sustainable Development Goals: A Guidance for Supreme Audit Institutions\*](#) (Auditer l'état de préparation pour réaliser les Objectifs de développement durable : lignes directrices destinées aux institutions supérieures de contrôle) que la Fondation canadienne pour l'audit et la responsabilisation a contribué à élaborer. Ce document contient des explications sur le Programme 2030 et sur le cap général donné par l'INTOSAI pour auditer les Objectifs de développement durable. Il contient aussi des lignes directrices sur la manière d'appliquer le processus d'audit de performance et les normes internationales à l'audit des Objectifs de développement durable.

Les gouvernements ne sont pas les seuls qui ont un rôle à jouer dans l'atteinte des Objectifs de développement durable et, plus généralement, dans la réalisation de l'égalité des sexes. D'autres types d'entités (p. ex. les entreprises privées, les organisations non gouvernementales, les organismes des Nations Unies et les banques de développement) ont des responsabilités tout aussi importantes. De même, les auditeurs internes, les évaluateurs de programmes et les groupes communautaires peuvent examiner la performance des gouvernements et des autres entités contribuant à la réalisation des Objectifs de développement durable. Bien que nous ayons précisément rédigé ce guide pratique à l'intention des auditeurs législatifs, les autres entités, auditeurs et évaluateurs peuvent certainement l'adapter à leurs besoins.

## Utilisation du Guide pratique

Ce guide pratique a été élaboré pour les auditeurs de performance et les bureaux d'audit législatif qui envisagent, ou qui ont décidé, d'auditer la mise en œuvre et l'atteinte de l'égalité des sexes au sein de leur gouvernement. Il se divise en deux grandes parties.

Dans la [Partie 1 – Concepts et contexte](#), nous présentons une description du contexte qui permet de comprendre le thème de l'égalité des sexes. Elle contient ce qui suit :

- les engagements internationaux sur l'égalité des sexes;
- l'importance de l'égalité des sexes pour le développement durable;
- le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et l'égalité des sexes;
- le rôle des institutions supérieures de contrôle dans l'audit de l'égalité des sexes.

Quant à la [Partie 2 – Méthodes d'audit](#), nous y présentons des lignes directrices et des pratiques concernant la phase de planification d'un audit. Elle contient ce qui suit :

- des questions que les auditeurs peuvent poser pour développer leur connaissance des activités;
- des signes indiquant des risques pour l'égalité des sexes;
- des renseignements sur les stratégies d'audit possibles;
- des sources de critères d'audit adéquats.

Dans la Partie 1 – Concepts et contexte, nous visons à fournir aux auditeurs suffisamment de renseignements pour appliquer la méthode d'audit expliquée à la Partie 2. Il existe de nombreuses autres ressources documentaires que le lecteur peut consulter pour approfondir sa compréhension du sujet.

Ainsi, le [portail Web](#) de l'Institut international du développement durable contient des renseignements détaillés et instructifs sur les Objectifs de développement durable.

De plus, dans le cadre de sa campagne Deliver for Good, l'organisation non gouvernementale Women Deliver publie des [documents d'orientation](#) contenant des descriptions instructives des liens importants entre l'égalité des sexes et les Objectifs de développement durable.

La Partie 2 – Méthodes d'audit constitue le cœur de ce guide pratique et porte essentiellement sur la planification des audits. Étant donné que l'égalité des sexes est un vaste thème et que le Programme 2030 est truffé de références, de buts, de cibles et d'indicateurs liés à l'égalité des sexes, les auditeurs disposent de nombreuses possibilités pour décider du degré d'attention à accorder à l'égalité des sexes dans leur audit. Dans ce guide pratique, nous décrivons deux grands scénarios qui varient dans le degré d'attention accordée à l'égalité des sexes.

1. Dans le [premier scénario](#), l'égalité des sexes est l'objet principal de l'audit. Pareil audit, qui est probablement centré sur l'Objectif de développement durable 5, à savoir l'égalité des sexes en tant qu'objectif autonome, pourrait aussi porter sur des cibles et des indicateurs sur l'égalité des sexes qui sont liés à d'autres Objectifs de développement durable.
2. Dans le [second scénario](#), l'égalité des sexes est un aspect important d'un audit ayant comme objet principal un thème lié à un autre Objectif de développement durable, comme la pauvreté, l'éducation, l'eau, la santé, le développement économique, l'agriculture ou l'énergie. Certes, ce type d'audit porte

sur d'autres Objectifs de développement durable ou sur des programmes gouvernementaux contribuant à ces Objectifs, mais nombre des cibles et indicateurs qui y sont liés concernent explicitement l'égalité des sexes. En effet, l'atteinte de ces autres Objectifs passe par la prise en compte et l'atteinte de l'égalité des sexes.

La Partie 2 – Méthodes d'audit se termine par un [exemple d'audit de l'égalité des sexes dans le cadre de l'Objectif de développement durable 4 \(l'éducation\)](#).

# Guide pratique sur l'audit de l'égalité des sexes dans le cadre des Objectifs de développement durable des Nations Unies

## Partie 1 – Concepts et contexte

## Les engagements internationaux sur l'égalité des sexes

La [Convention des Nations Unies sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes](#), ci-après la CEDAW (*Convention on the Elimination of All Forms of Discrimination Against Women*), a été adoptée en 1979, plus de 30 ans après la création de la Commission de la condition de la femme des Nations Unies. Cette adoption a constitué une avancée majeure, tant pour la Commission que pour le mouvement mondial en faveur de l'égalité des sexes.

### Aux termes de l'article 1 de la CEDAW, l'expression « discrimination à l'égard des femmes » vise :

*« ... toute distinction, exclusion ou restriction fondée sur le sexe qui a pour effet ou pour but de compromettre ou de détruire la reconnaissance, la jouissance ou l'exercice par les femmes, quel que soit leur état matrimonial, sur la base de l'égalité de l'homme et de la femme, des droits de la personne et des libertés fondamentales dans les domaines politique, économique, social, culturel et civil ou dans tout autre domaine. »*

Depuis l'adoption de la CEDAW, presque tous les États membres de l'Organisation des Nations Unies ont ratifié le texte et pris des mesures pour mettre en œuvre ses 30 articles. Aux termes de l'article 3, ces États sont tenus de prendre :

*« ... toutes les mesures appropriées, y compris des dispositions législatives, pour assurer le plein développement et le progrès des femmes, en vue de leur garantir l'exercice et la jouissance des droits de la personne et des libertés fondamentales sur la base de l'égalité avec les hommes. »*

D'autres jalons franchis dans le monde ont permis d'approfondir des aspects importants de l'égalité des sexes. Ainsi, en 1989, la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant a appelé à mettre fin à la discrimination fondée sur le **sexe** pour les filles et les garçons de moins de 18 ans. Par la suite, les pays participant à la Conférence internationale sur la population et le développement qui s'est tenue en 1994 au Caire (Égypte) ont adopté un programme d'action dans lequel ils ont codifié les importants droits sexuels et procréatifs qui sont l'assise de l'égalité des sexes.

En 1995, les pays participant à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, organisée à Beijing (Chine), ont adopté le Programme d'action de Beijing. Ce document novateur trace la voie à suivre pour l'**autonomisation** des femmes. Son but est d'éliminer « tous les obstacles qui empêchent les femmes de jouer un rôle actif dans tous les domaines de la vie publique et privée en participant pleinement, et sur un pied d'égalité, à la prise de décisions dans les domaines économique, social, culturel et politique ».

Le [Programme d'action de Beijing](#) recense 12 domaines critiques concernant les inégalités et la discrimination dont sont victimes les femmes et les filles dans le monde, et décrit des stratégies pour remédier à la situation. Il appelle les gouvernements à élaborer leur propre plan d'action national, assorti de cibles spécifiques, et à

créer des « mécanismes nationaux » (ministère, agence, commission, etc.) pour mettre ce plan en œuvre. Il fait de l'**intégration des sexospécificités** le moyen permettant aux gouvernements de promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes. Par « intégration des sexospécificités », on entend le processus consistant à évaluer les incidences de toute mesure prévue, y compris les lois, les politiques ou les programmes, tant pour les hommes que pour les femmes

Nombre de pays ont d'ores et déjà créé un ministère ou une autre entité nationale chargé de mettre en œuvre les articles de la CEDAW et les autres engagements énoncés ci-dessus. Ils ont aussi élaboré une législation visant à faire respecter les droits des femmes et pris diverses initiatives en matière de lois, de politiques ou de programmes afin de promouvoir l'égalité des sexes et d'améliorer la situation des femmes et des filles.

Tous les quatre ans, les pays ayant ratifié la CEDAW et approuvé le Programme d'action de Beijing présentent à l'Organisation des Nations Unies un rapport détaillé sur les progrès accomplis dans l'atteinte de leurs objectifs. Ces rapports, qui sont rendus publics, et les rétroactions connexes constituent un bon point de départ pour tout audit de l'égalité des sexes dans un pays. Les États membres de l'Organisation des Nations Unies déclarent aussi les mesures qu'ils ont prises pour améliorer dans leur pays la situation des droits de la personne en utilisant le processus de [l'Examen périodique universel](#) du Conseil des droits de l'homme. Les documents de l'Examen périodique universel constituent une autre bonne ressource pour les auditeurs.

## L'égalité des sexes et le développement

L'égalité des sexes est importante, à la fois comme objectif majeur de développement et comme moyen d'accroître la croissance économique et le développement, ce qui génère à son tour d'autres retombées positives dans des domaines comme l'éducation et la santé. Dans son document intitulé [2016–2023 Gender Strategy: Gender Equality, Poverty Reduction, and Inclusive Growth](#) (Stratégie 2016-2023 pour l'égalité des sexes : égalité des sexes, réduction de la pauvreté et croissance inclusive), le Groupe de la Banque mondiale énonce quatre objectifs pour atteindre une plus grande égalité des sexes [traduction] « comme une voie principale vers l'élimination de la pauvreté persistante et l'instauration d'une sécurité et d'une prospérité communes » :

- éliminer les obstacles à des emplois meilleurs et plus nombreux;
- améliorer le capital humain – santé, éducation et protection sociale;
- supprimer les obstacles qui empêchent les femmes d'accéder à la propriété et au contrôle des biens;
- améliorer la possibilité qu'ont les femmes de faire entendre leur opinion et d'agir, et mobiliser les hommes et les garçons sur cette question.

Dans le document susmentionné, le Groupe de la Banque mondiale remarque qu'au cours des deux dernières décennies, des progrès significatifs ont été faits en ce qui concerne l'amélioration des niveaux de vie et le comblement des écarts entre les femmes et les hommes, surtout en matière d'éducation et dans certains domaines de la santé, mais que des disparités importantes persistent en ce qui concerne les perspectives économiques pour les femmes et les filles, ainsi que la capacité de celles-ci d'agir et de faire entendre leur opinion.

- En ce qui concerne la participation au marché du travail, l'écart entre les hommes et les femmes s'est resserré de 1990 à 2013, mais la participation des femmes reste faible, tournant autour des 55 %. Les femmes sont moins susceptibles que les hommes de travailler à temps plein, et lorsqu'elles le font, leur salaire est inférieur de 10 à 30 % à celui des hommes.
- La proportion de sièges occupés par des femmes dans les parlements nationaux a augmenté par rapport aux 13 % enregistrés en 1990, mais elle n'était encore que de 22 % en 2014.
- La violence fondée sur le sexe continue à peser lourdement sur la capacité des femmes d'agir et de faire entendre leur opinion. En 2015, 127 pays avaient adopté des lois sur la violence fondée sur le sexe, mais une femme sur trois dans le monde avait au cours de sa vie subi des violences physiques ou sexuelles de son partenaire.

Il existe de nombreuses sources de données et de renseignements qui démontrent les liens entre l'égalité des sexes et le développement. Voici quelques exemples :

- Dans son [Global Gender Gap Report](#) (*Rapport mondial sur l'écart entre les sexes*), le Forum économique mondial présente le Global Gender Gap Index, qui mesure les écarts relatifs entre les hommes et les femmes en matière de santé, d'éducation, d'économie et de politique. (Le Global Gender Gap Index est un indice mondial mesurant l'écart entre les sexes, qui portait sur 145 pays

en 2015.) Ce rapport montre une corrélation entre l'égalité des sexes et le produit intérieur brut par habitant, l'indice du développement humain et l'indice de compétitivité mondiale.

- Dans [\*The Power of Parity: How Advancing Women's Equality Can Add \\$12 Trillion to Global Growth\*](#) (*Le pouvoir de la parité : comment la progression de l'égalité hommes-femmes peut ajouter 12 000 milliards de dollars à la croissance mondiale*), publié en 2015, le McKinsey Global Institute présente des constatations édifiantes sur les répercussions économiques de l'inégalité des sexes. Ce document contient des éléments probants montrant que, si les femmes représentent la moitié de la population en âge de travailler, elles ne contribuent qu'à hauteur de 37 % au produit intérieur brut mondial (pour les femmes des 95 pays étudiés). Ses auteurs constatent que combler le fossé entre les hommes et les femmes ferait augmenter le produit intérieur brut d'au moins 28 000 milliards de dollars US d'ici 2025.
- Dans le cadre de sa campagne Deliver for Good, Women Deliver applique un prisme sexospécifique pour examiner les Objectifs de développement durable. Ses [documents d'orientation](#) contiennent des arguments en faveur d'un investissement dans les femmes et les filles dans 12 domaines essentiels qui ont le potentiel de générer des retombées économiques et sociales élevées, tant pour les personnes que pour la société dans les décennies à venir. Ainsi, selon les auteurs, une augmentation d'un an de la durée de scolarisation des filles est associée à une réduction de 6,5 à 9,9 % de la mortalité infantile dans les pays à revenu faible et intermédiaire; chaque année supplémentaire de scolarisation d'une fille accroît les revenus futurs de celle-ci de 10 à 20 %; et chaque année de scolarisation supplémentaire pour les enfants augmente le PIB annuel moyen de 0,37 %.

## Promouvoir l'égalité des sexes pourrait faire gagner 150 milliards de dollars supplémentaires à l'économie canadienne

Le Canada est un chef de file mondial en ce qui concerne l'égalité des sexes. Pourtant, il pourrait faire gagner bien plus à son économie en progressant encore dans ce domaine. D'après un rapport publié en 2017 par le McKinsey Global Institute, en améliorant l'égalité des sexes, le Canada pourrait accroître son PIB de 150 milliards de dollars d'ici 2026, soit une augmentation annuelle de la croissance de 0,6 %.

Dans le cadre de recherches d'envergure mondiale menées en 2015, le McKinsey Global Institute a placé le Canada parmi les 10 meilleurs pays sur les 95 étudiés, en se fondant sur un examen de 15 indicateurs de l'égalité des sexes dans le monde du travail et la société. Cependant, les progrès du Canada en matière d'égalité des sexes ont plafonné. Ainsi, dans un rapport de 2017, [Le pouvoir de la parité : promouvoir l'égalité hommes-femmes au Canada](#), le McKinsey Global Institute indique que les femmes du Canada :

- occupent 35 % des postes de direction;
- représentent 28 % des étudiants diplômés en science, technologie, ingénierie et mathématiques (STIM), et 23 % des travailleurs dans ces domaines;
- représentent 20 % des propriétaires de petites entreprises;
- représentent 29 % des représentants élus;
- assument 64 % des tâches familiales non rémunérées au sein de leur foyer;
- représentent 80 % des chefs de famille monoparentale.

Pour améliorer l'égalité des sexes et parvenir à cette spectaculaire croissance économique, le McKinsey Global Institute suggère que les entreprises du secteur privé, les gouvernements, les organisations de la société civile, les établissements d'enseignement et les particuliers œuvrent ensemble afin de faire tomber les barrières économiques et sociales qui empêchent les femmes de participer pleinement aux STIM, à l'entrepreneuriat et à la vie politique; de rééquilibrer le fardeau des tâches familiales non rémunérées entre les hommes et les femmes; et de combattre les préjugés profondément ancrés qui façonnent l'attitude à l'égard des femmes.

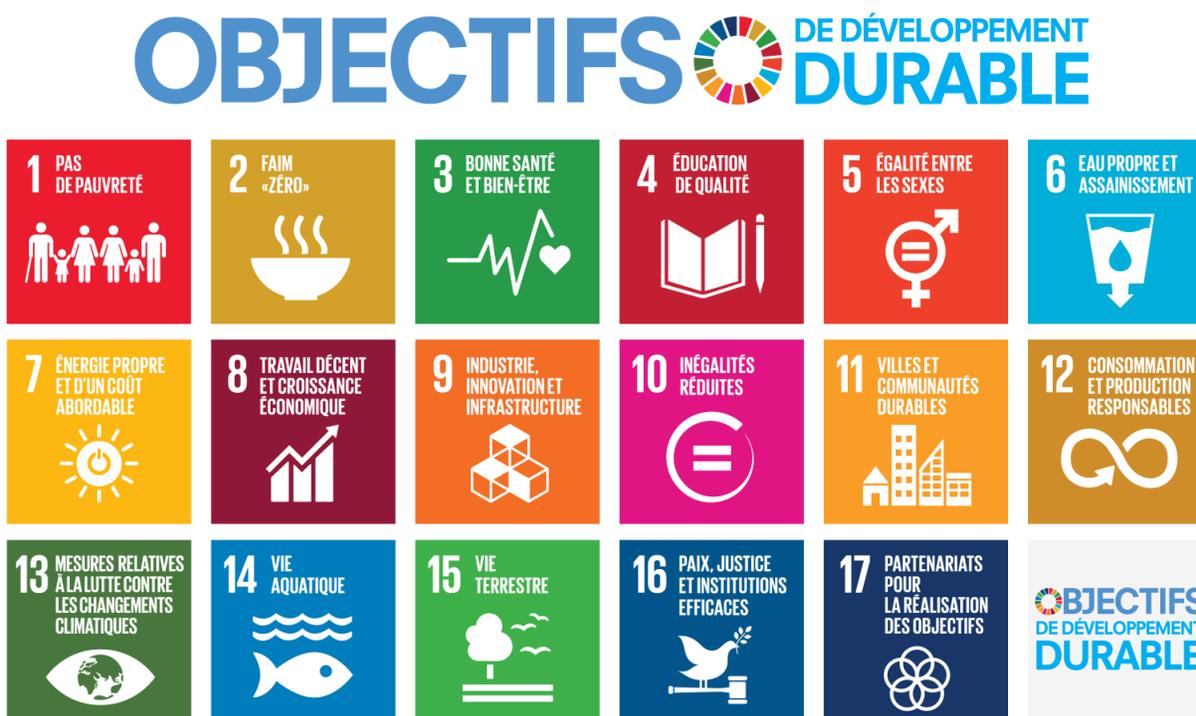
## Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 des Nations Unies

En septembre 2015, au Sommet des Nations Unies sur le développement durable, les chefs d'État et de gouvernement ont adopté le Programme de développement durable à l'horizon 2030 (ci-après le Programme 2030). Dans le cadre de ce programme, l'ONU invite tous les pays, développés et en développement, ainsi que l'ensemble des parties prenantes, à mettre en œuvre des mesures et un plan d'action intégré en quatre parties :

- projet et principes pour transformer notre monde, conformément à la Déclaration du Sommet des Nations Unies sur le développement durable;
- liste des Objectifs de développement durable;
- moyens de mise en œuvre et partenariat mondial;
- suivi et examen.

Le Programme 2030 comprend 17 Objectifs de développement durable, qui permettent d'établir les buts de développement durable à atteindre d'ici 2030 dans les domaines social, économique et environnemental. Ces objectifs sont tous intimement liés et couvrent tous les aspects du développement durable. Les priorités des Objectifs de développement durable sont décrites plus en détail au moyen de 169 cibles. Les objectifs et les cibles sont considérés comme « universels » et « indissociables ». Cela dit, chaque gouvernement peut fixer ses propres cibles nationales, selon la situation et les priorités de son pays, et choisir la manière d'intégrer ces cibles dans les stratégies, les politiques et les processus de planification nationaux. Les Objectifs de développement durable sont résumés à la **figure 1**.

Figure 1 – Les Objectifs de développement durable des Nations Unies



En 2016, le Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des indicateurs relatifs aux Objectifs de développement durable, créé par la Commission de statistique des Nations Unies, a proposé plus de 200 indicateurs mondiaux permettant de mesurer l'atteinte des Objectifs de développement durable. Certains de ces indicateurs sont déjà utilisés par divers pays et entités pour évaluer l'atteinte des Objectifs de développement durable, en se fondant largement sur la disponibilité des données existantes. Le Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des indicateurs relatifs aux Objectifs de développement durable poursuit cependant son travail, car on lui a demandé de préparer un plan pour affiner techniquement ces indicateurs sur la durée de vie de 15 ans prévue pour les Objectifs de développement durable.

Le Programme 2030, notamment les Objectifs de développement durable (et les cibles et indicateurs connexes), vise à créer un monde juste, axé sur les droits, équitable et inclusif. Cependant, ses principes et concepts fondamentaux n'ont rien de nouveau. Ils s'appuient sur les Objectifs du Millénaire pour le développement adoptés en 2000 par l'Organisation des Nations Unies et reflètent des engagements antérieurs des gouvernements. Ils reposent aussi sur un ensemble varié de déclarations, de sommets, d'accords multilatéraux, de plans d'action et d'appels à l'action d'envergure mondiale et régionale (voir l'encadré).

### Faire fond sur le « point de départ »

- L'engagement planétaire à l'égard des droits de la personne a pris un tournant décisif en 1948, avec la signature de la Déclaration universelle des droits de l'homme de l'Organisation des Nations Unies.
- Le concept de développement durable a été introduit en 1987 par la Commission mondiale sur l'environnement et le développement de l'Organisation des Nations Unies (présidée par Gro Harlem Brundtland) avec la publication de son rapport-phare, *Notre avenir à tous*. Au fil des sommets mondiaux qui ont suivi – dont la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement de 1992 (aussi appelée « Sommet de la Terre »), qui s'est tenue à Rio de Janeiro (Brésil), le Sommet mondial sur le développement durable de 2002 et la Conférence des Nations Unies sur le développement durable de 2012 – les gouvernements ont conçu et mis en place des stratégies de développement durable à l'échelle nationale, régionale et locale.
- Les institutions financières mondiales, les banques de développement et les donateurs d'aide ont soutenu tout un éventail de programmes et d'actions dans les domaines de l'éducation, de la santé, de l'énergie, des infrastructures, de la croissance économique et de l'aménagement urbain. Ce faisant, ils ont demandé aux pays en développement de préparer des stratégies de réduction de la pauvreté afin d'être admissibles à recevoir de l'aide et un financement pour le développement.

- Les gouvernements ont signé de nombreux accords environnementaux multilatéraux, qui comprennent des engagements sur le contrôle ou la protection des océans et des eaux intérieures, des zones humides, de la biodiversité, des espèces en voie de disparition, de la pollution de l'air, du changement climatique, des forêts, des déchets ménagers et dangereux, et de bien plus encore.
- Les gouvernements, les donateurs, les organismes des Nations Unies et les organisations non gouvernementales ont créé toute une palette d'institutions et de mécanismes institutionnels afin de guider, de coordonner et de superviser la mise en œuvre des engagements réussis.
- Des organisations statistiques nationales, des organismes de réglementation et divers organismes des Nations Unies procèdent systématiquement à la collecte, à l'analyse et à la préparation de rapports sur divers types de données et de renseignements liés à pratiquement tout ce qui a été mentionné précédemment, notamment nombre des cibles et des indicateurs du Programme 2030.

### L'égalité des sexes dans le cadre des Objectifs de développement durable des Nations Unies

L'égalité des sexes occupe une place importante dans les Objectifs de développement durable des Nations Unies, à la fois en tant qu'objectif autonome (Objectif 5) et en tant que thème transversal qui se retrouve dans de nombreux autres objectifs. Les Objectifs de développement durable reposent sur des engagements et des principes convenus de longue date à l'échelle internationale dans le cadre des instruments suivants :

- la Convention des Nations Unies sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (1979);
- la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant (1989);
- le Programme d'action de la Conférence internationale des Nations Unies sur la population et le développement (1994);
- le Programme d'action de Beijing de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes des Nations Unies (1995);
- les Objectifs du Millénaire pour le développement (2000-2015);
- la Résolution 1325 du Conseil de sécurité de l'ONU sur les femmes, la paix et la sécurité (2000);
- divers autres traités, conventions et déclarations d'envergure internationale.

### L'égalité des sexes en tant qu'Objectif de développement durable autonome

L'Objectif de développement durable 5 (ci-après l'Objectif 5) consiste à parvenir à l'égalité des sexes et à autonomiser toutes les femmes et les filles afin qu'elles atteignent leur plein potentiel. Pour cela, il faut éliminer toutes les formes de discrimination et de violence à leur égard. L'Objectif 5 vise à s'assurer que les femmes et les filles :

- ont pleinement accès à la santé sexuelle et procréative, et aux droits qui s'y rattachent;
- reçoivent une juste reconnaissance de leur travail non rémunéré;

- ont pleinement accès aux ressources productives;
- participent, sur un pied d'égalité avec les hommes, à la vie politique, économique et publique.

Les cibles à atteindre dans le cadre de l'Objectif 5 (voir le [tableau 2](#)) sont liées entre elles et interdépendantes, et elles se recoupent avec les cibles d'autres Objectifs de développement durable.

### L'égalité des sexes en tant que thème transversal pour d'autres Objectifs

De toutes les inégalités, celles entre les sexes sont les plus répandues, les plus systémiques et les plus structurelles. Par conséquent, il existe de fortes interdépendances entre l'Objectif 5 relatif à l'égalité des sexes et les autres Objectifs de développement durable. C'est pour cette raison que l'égalité des sexes est traitée comme un thème transversal dans les Objectifs de développement durable des Nations Unies. L'atteinte des cibles de l'Objectif 5 non seulement aura une influence sur l'atteinte des autres Objectifs de développement durable mais elle sera aussi influencée par l'atteinte de ces autres Objectifs de développement durable. De plus, beaucoup d'autres Objectifs de développement durable comprennent des cibles ayant un lien direct avec l'égalité des sexes. Par conséquent, quand on audite l'état de préparation des gouvernements pour réaliser les autres Objectifs de développement durable, il est important de comprendre les aspects liés à l'égalité des sexes afin d'établir s'il convient de s'intéresser de près à celle-ci.

Le [tableau 5](#) contient une description de quelques aspects les plus essentiels de l'égalité des sexes liés aux autres Objectifs de développement durable. De plus, l'[annexe 1](#) contient une liste des cibles directement liées à l'égalité des sexes.

## Le rôle important des institutions supérieures de contrôle dans l'audit de l'égalité des sexes

Les institutions supérieures de contrôle ont un rôle essentiel à jouer dans l'audit des programmes visant à atteindre les Objectifs de développement durable. Grâce à ces audits, elles peuvent établir si les gouvernements tiennent leurs engagements, obtiennent les résultats visés et mettent en place des politiques et des programmes qui fonctionnent. Les audits peuvent déboucher sur des améliorations dans la manière dont les programmes sont conçus et mis en œuvre, dont les **données ventilées par sexe** sont collectées et dont les résultats sont atteints.

Comme nous l'avons indiqué précédemment, dans son plan stratégique pour 2017-2022, l'INTOSAI a fait des Objectifs de développement durable une priorité transversale. Ce plan indique quatre approches que les institutions supérieures de contrôle peuvent suivre pour contribuer à l'atteinte des Objectifs de développement durable aux niveaux national, régional et mondial. Les institutions supérieures de contrôle peuvent faire ce qui suit :

- évaluer l'état de préparation des systèmes nationaux pour rendre compte des progrès accomplis vers la réalisation des Objectifs de développement durable, puis auditer le fonctionnement de ces systèmes et la fiabilité des données qu'ils produisent;
- mener des audits de performance concernant le respect des principes d'économie, d'efficacité et d'efficience par les principaux programmes gouvernementaux qui contribuent à des aspects spécifiques des Objectifs de développement durable;
- évaluer et soutenir la réalisation de l'Objectif de développement durable 16, qui concerne en partie des institutions transparentes, efficaces et responsables;
- être des modèles quant à la transparence et à la responsabilisation dans leur propre fonctionnement, y compris en ce qui concerne l'audit et la préparation de rapports.

### L'audit de l'égalité des sexes par les institutions supérieures de contrôle

Plusieurs institutions supérieures de contrôle ont mené des audits de performance sur des thèmes liés à l'égalité des sexes. Dans les encadrés de la partie de ce guide pratique consacrée aux méthodes d'audit, nous présentons des audits liés à l'égalité des sexes qui ont été menés par les institutions supérieures de contrôle du Canada, de la Zambie et de l'Ouganda. L'encadré ci-dessous contient une description d'une initiative plurinationale menée par l'Organisation des institutions supérieures de contrôle des finances publiques d'Amérique latine et des Caraïbes (OLACEFS) pour auditer l'égalité des sexes dans trois de ses pays membres.

## Auditer l'égalité des sexes - L'expérience des membres de l'OLACEFS

L'Organisation des institutions supérieures de contrôle des finances publiques d'Amérique latine et des Caraïbes (OLACEFS) fait progresser l'égalité des sexes au moyen d'une initiative novatrice qu'elle a lancée en 2012 à sa première réunion sur l'égalité des sexes et la transparence dans les institutions supérieures de contrôle, qui s'est tenue en République dominicaine. Après que les institutions supérieures de contrôle membres aient mené plusieurs activités pour promouvoir l'égalité des sexes et l'équité entre les sexes dans les audits de performance, le Contrôleur général de la République du Chili et ses homologues du Costa Rica et de Puerto Rico ont convenu de mener un audit coordonné sur l'égalité des sexes et sur l'équité entre les sexes.

Pour réaliser cet audit coordonné, chaque institution supérieure de contrôle participante devait sélectionner un thème d'audit lié à l'égalité des sexes (loi, politique, plan d'action ou programme) en vue de l'analyser. Elle devait ensuite recenser et présenter les résultats par rapport à un ensemble d'indicateurs liés à trois domaines : l'éducation, la santé et l'emploi. Ces domaines avaient une importance reconnue pour les conventions internationales et les engagements nationaux afin de promouvoir l'égalité des sexes et le développement. En ce qui concerne le Chili, les thèmes d'audit ont essentiellement porté sur le programme de soutien aux mères adolescentes du Service national de la femme et sur le programme de soutien à la persévérance scolaire du Conseil national d'assistance scolaire et de bourses. L'audit du programme de soutien à la persévérance scolaire a mis l'accent sur la grossesse et la maternité ou la paternité chez les adolescents en 2013. Outre les objectifs propres à cet audit plurinational coordonné, l'initiative visait à renforcer la tenue des engagements internationaux pris par les pays participants à l'égard de l'égalité des sexes et de l'équité entre les sexes, ainsi qu'à faire de ce thème une priorité au sein de l'OLACEFS. Les constatations de cet audit conjoint ont été présentées à la XXV<sup>e</sup> assemblée de l'OLACEFS qui s'est tenue à Mexico en novembre 2015 dans le cadre des travaux du comité sur la participation des citoyens.

# Guide pratique sur l'audit de l'égalité des sexes dans le cadre des Objectifs de développement durable des Nations Unies

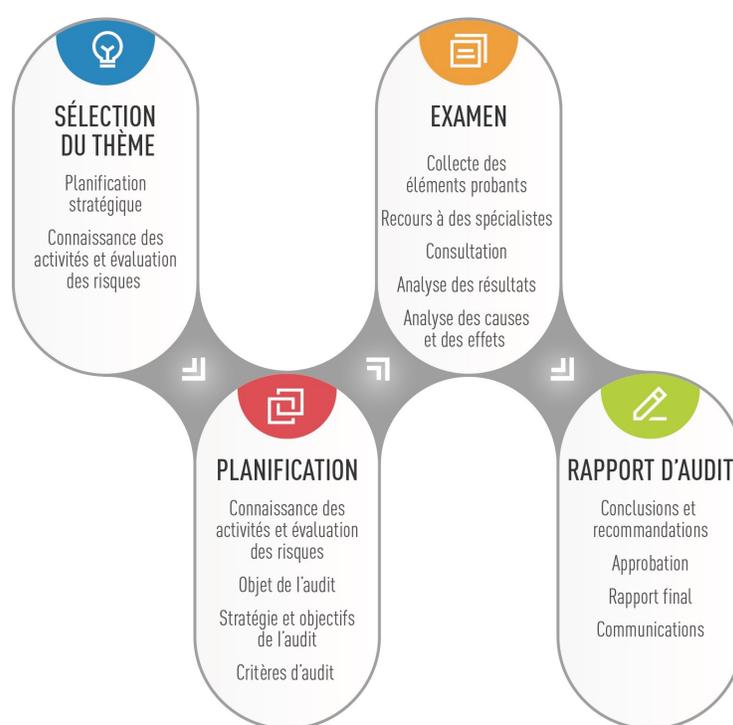
## Partie 2 – Méthodes d'audit

## Considérations générales pour auditer les Objectifs de développement durable des Nations Unies

L'audit de performance concernant les Objectifs de développement durable des Nations Unies suit le même processus et les mêmes principes et normes que les audits portant sur d'autres thèmes, ou que tout autre audit de performance. Les auditeurs sont tenus de se conformer aux normes et aux processus d'audit applicables à leur domaine d'exercice et au mandat de leur bureau.

La **figure 2** présente une vue d'ensemble du processus général d'audit de performance. Ce guide pratique porte essentiellement sur la phase de planification de l'audit.

**Figure 2 – Vue d'ensemble du processus d'audit de performance**



### La planification d'un audit des Objectifs de développement durable

La phase de planification de l'audit consiste à développer ses connaissances, à évaluer l'importance et les risques, et à effectuer des analyses. Elle dure généralement plusieurs semaines ou mois. La planification joue un rôle essentiel dans l'établissement de l'objet de l'audit et dans la préparation d'un plan d'audit détaillé. Le plan d'audit comprend généralement un ou plusieurs objectifs d'audit, les critères, les méthodes de collecte des éléments probants et les techniques d'analyse, la répartition des tâches, le calendrier des travaux, etc.

Ce guide pratique porte essentiellement sur le développement de la connaissance des Objectifs de développement durable à la phase de planification de l'audit. En effet, le sujet principal lui-même – à savoir le Programme de développement durable à l'horizon 2030 – est probablement nouveau pour nombre

d'institutions supérieures de contrôle. Il se peut donc que les auditeurs aient beaucoup de choses à apprendre très vite. Pour planifier efficacement leur audit, ils doivent comprendre le Programme 2030 et acquérir une solide connaissance des programmes mis en place par le gouvernement pour réaliser les Objectifs de développement durable, surveiller les progrès, et préparer des rapports à cet égard.

L'expression « connaissance des activités de l'entité » (c'est-à-dire « connaissance des activités de l'entité à auditer ») est utilisée tout au long de ce guide pratique. Cette connaissance porte généralement sur des éléments comme :

- le mandat de l'entité auditée;
- la loi habilitante ou la législation que l'entité est tenue de respecter;
- les rôles, les responsabilités et les relations redditionnelles;
- les programmes, les opérations, les activités, les objectifs de performance et les cibles;
- les ressources matérielles, financières et humaines;
- les contrôles et les systèmes internes;
- les principaux risques et les problèmes connus;
- les parties prenantes.

Il existe de nombreuses manières possibles de décomposer le thème de « l'état de préparation » (mesure dans laquelle un gouvernement est préparé pour réaliser les Objectifs de développement durable) en éléments plus petits ou sous-thèmes. Ce guide pratique s'articule essentiellement autour de cinq sous-thèmes :

- le *cadre stratégique*, notamment les politiques, les lois, les règlements ou les stratégies, les plans et les programmes d'envergure nationale établis par le gouvernement pour promouvoir, faire respecter et surveiller l'égalité des sexes;
- les *plans d'action*, notamment les cibles spécifiques, les résultats, les activités, les indicateurs, les responsabilités, les mécanismes de surveillance ainsi que les ressources humaines et financières;
- les *mécanismes institutionnels*, notamment la désignation des ministères responsables et de soutien, les rôles et responsabilités, et la coordination de ceux-ci;
- la *surveillance et la préparation de rapports*, notamment la collecte et l'analyse des données;
- le *budget et le financement*, notamment, la budgétisation sexospécifique et l'affectation de ressources dédiées pour atteindre les cibles et les résultats en matière d'égalité des sexes.

### Les objectifs d'audit et l'approche pangouvernementale

Tous les audits de performance doivent reposer sur des objectifs clairement énoncés et rédigés de manière à permettre aux auditeurs de formuler une conclusion à leur égard. Les objectifs d'audit doivent être réalistes et atteignables, et fournir aux entités auditées suffisamment de renseignements sur l'objet de l'audit. Ce guide pratique ne contient aucun objectif d'audit propre à l'égalité des sexes ou aux Objectifs de développement durable.

Ce guide pratique traite des audits portant sur l'état de préparation d'un gouvernement pour réaliser les

Objectifs de développement durable, surveiller les progrès et préparer un rapport à cet égard. Il s'agit de l'approche préconisée par la Commission de partage des connaissances de l'INTOSAI et l'Initiative de développement de l'INTOSAI dans le document intitulé *[Auditing Preparedness for Implementation of Sustainable Development Goals: A Guidance for Supreme Audit Institutions](#)* (*Auditer l'état de préparation pour réaliser les Objectifs de développement durable : lignes directrices destinées aux institutions supérieures de contrôle*). Ces entités suggèrent que les audits devraient viser à répondre aux questions principales ci-après :

1. Dans quelle mesure le gouvernement a-t-il adapté le Programme 2030 à son contexte national?
2. Le gouvernement a-t-il recensé et obtenu les ressources et les capacités requises (moyens de mise en œuvre) pour aller de l'avant avec le Programme 2030?
3. Le gouvernement dispose-t-il d'un mécanisme pour surveiller, suivre et examiner les progrès de la mise en œuvre du Programme 2030 et pour préparer un rapport à cet égard?

Ce guide pratique repose sur une approche d'audit axée sur les systèmes ou les processus. Dans un audit axé sur les systèmes, les auditeurs se concentrent sur les systèmes et les pratiques de gestion, notamment les politiques organisationnelles, les stratégies et les systèmes de planification, le contrôle interne, la gestion des ressources humaines, les systèmes de mesure de la performance et de préparation des rapports à cet égard, et les systèmes utilisés par la direction pour mener des analyses comparatives de la performance de l'entité.

Pour réaliser les Objectifs de développement durable, il faut mettre en place une approche pangouvernementale de manière à ce que tous les ministères et organismes œuvrent ensemble à l'atteinte d'un but commun. Par conséquent, les auditeurs doivent eux aussi adopter une approche pangouvernementale afin d'établir la mesure dans laquelle le gouvernement est bien préparé à réaliser les Objectifs de développement durable, que l'objet de l'audit concerne l'ensemble du Programme 2030 ou des objectifs ou des cibles individuels de celui-ci.

### La quantification et l'intégrité des données

Afin d'auditer l'état de préparation d'un gouvernement pour réaliser les Objectifs de développement durable, les auditeurs doivent examiner ce qui suit :

- les cibles et les indicateurs que le gouvernement a sélectionnés pour mesurer les progrès réalisés;
- les systèmes mis en place pour collecter des données fiables et s'assurer de leur intégrité;
- la manière dont les données sont intégrées dans les processus décisionnels;
- la préparation et la publication de rapports sur les progrès réalisés.

L'utilisation d'objectifs, de cibles et d'indicateurs mesurables et quantifiés est au centre des Objectifs de développement durable. Ces éléments jouent un rôle essentiel dans l'établissement des priorités, la prise de décisions fondées sur des données probantes et la préparation de rapports transparents. Plus précisément, ils sont utilisés par le gouvernement pour faire ce qui suit :

- indiquer clairement le degré de changement qu'il prévoit apporter d'ici 2030 et le communiquer à sa population;
- établir une base de référence, reposant sur des données, en regard de laquelle les futurs progrès seront suivis;
- préparer un rapport afin de rendre compte des progrès réalisés aux citoyens et à la communauté mondiale au moyen de documents remis au Forum politique de haut niveau des Nations Unies, qui est la plateforme centrale des Nations Unies pour l'examen du Programme 2030 et des Objectifs de développement durable.

Certains Objectifs de développement durable et certaines cibles sont mesurables et quantifiés. Par exemple, la cible 4.6 de l'Objectif 4 dit : « D'ici à 2030, faire en sorte que tous les jeunes et une proportion considérable d'adultes, hommes et femmes, sachent lire, écrire et compter. » D'autres cibles sont de nature plus qualitative. Ainsi, la cible 5.b de l'Objectif 5, « Renforcer l'utilisation des technologies clés... pour favoriser l'autonomisation des femmes », amène inévitablement la question « renforcer de combien? » Des cibles comme celle-là nécessitent que le gouvernement précise le degré de changement qu'il compte apporter d'ici 2030.

L'une des grandes caractéristiques des programmes sur l'égalité des sexes est la nécessité d'obtenir des données ventilées par sexe, surtout lorsque les cibles et les indicateurs visent une population. Des données ventilées par âge et par sexe sont nécessaires pour examiner et analyser les enjeux, les aspects, les résultats et les incidences liés à l'égalité des sexes par rapport à la population. Dans le Programme 2030, plus de 50 indicateurs nécessitent des données ventilées par sexe (voir l'[annexe 2 – Les indicateurs des Objectifs de développement durable nécessitant des données ventilées par sexe – Exemples](#)). Parmi ces indicateurs, neuf concernent l'Objectif 5, tandis que les indicateurs restants se rapportent à d'autres Objectifs de développement durable. Cela montre la nature intégrée des Objectifs de développement durable et l'importance de se pencher sur l'égalité des sexes en dehors de l'Objectif 5. L'absence de données ventilées par âge et par sexe constitue un risque important pour l'atteinte des objectifs et des cibles liés à l'égalité des sexes.

### Les critères d'audit

Les critères d'audit correspondent aux normes auxquelles l'entité auditée doit satisfaire. Ils jouent un rôle fondamental dans la solidité d'un audit et dans son impact potentiel. Les procédures d'audit servent à établir si ces critères sont respectés ou non. Des critères adéquats sont pertinents, fiables, neutres, intelligibles et exhaustifs.

L'élaboration de critères adéquats est une tâche difficile dans tout audit de performance, et pas uniquement dans les audits de l'égalité des sexes ou des Objectifs de développement durable. Chaque audit est unique en raison du mandat des auditeurs, de son objet, de ses objectifs et de la manière dont l'entité visée considère le thème de l'audit.

En général, les auditeurs font ce qui suit pour trouver des critères d'audit appropriés :

- examiner les cibles et les indicateurs sélectionnés par le gouvernement par rapport à l'Objectif 5 et aux autres Objectifs qui ont des incidences claires en matière d'égalité des sexes;
- examiner les énoncés des rôles et des responsabilités préparés par le gouvernement pour les organismes et ministères responsables et les organismes et ministères d'exécution;
- examiner les mécanismes de coordination mis en place par le gouvernement;
- examiner les éléments essentiels de plans d'action solides et de cibles « SMART » (à savoir spécifiques, mesurables, atteignables, réalistes et temporelles);
- étudier les pratiques exemplaires, les normes et les règlements;
- recenser des données de référence fiables dans un secteur d'activité donné ou utiliser des données de base sur la performance passée de l'entité;
- lire des dossiers d'audit antérieurs et les rapports d'audit publiés;
- communiquer avec des collègues d'autres bureaux d'audit;
- s'entretenir avec les entités auditées, des universitaires, des spécialistes du sujet, des organisations non gouvernementales ou toute autre partie qui pourrait être active dans le domaine de l'égalité des sexes ou des Objectifs de développement durable.

Les spécialistes peuvent être une ressource précieuse pendant la phase de planification de l'audit. Les auditeurs peuvent lire des études documentaires et faire des recherches dans les bases de données publiques, mais ces tâches prennent beaucoup de temps et ne garantissent pas d'établir les meilleurs critères. Les auditeurs qui s'appuient uniquement sur les travaux publiés risquent de passer à côté de la meilleure source de critères. La consultation de spécialistes internes ou externes réduit ce risque.

### La gestion des parties prenantes

Ce sont les gouvernements nationaux qui sont responsables au premier chef de préparer la réalisation des Objectifs de développement durable, de mettre en œuvre les programmes pertinents, de surveiller les progrès et d'établir les rapports à cet égard. Dans ce contexte, il est reconnu que de nombreuses autres organisations ont un rôle important à jouer (voir la liste ci-dessous). Dans le domaine des droits de la personne, ces organisations sont souvent considérées comme des « détenteurs de devoirs », à savoir des parties qui ont l'obligation ou la responsabilité de respecter, de promouvoir et de concrétiser les droits de la personne, et de s'abstenir de les violer. Cette expression est le plus souvent utilisée pour désigner des acteurs étatiques, mais les acteurs non étatiques peuvent aussi être considérés comme des détenteurs de devoirs.

Les parties prenantes peuvent comprendre :

- l'entité responsable ou coordonnatrice (ministère, organisme spécial ou commission);
- les autres ministères ou organismes gouvernementaux d'exécution qui sont chargés d'atteindre des cibles des Objectifs de développement durable à l'échelon national, infranational ou local;
- les organisations non gouvernementales (p. ex. universités, établissements de recherche, entreprises du secteur privé et organisations de la société civile);
- les organismes publics qui collectent et analysent les données, et qui publient des rapports à cet égard;

- les organismes de suivi et de surveillance tiers (notamment les institutions supérieures de contrôle);
- les organismes des Nations Unies qui ont fourni, et qui continuent à préparer, des orientations normatives ayant une incidence sur la réalisation des Objectifs de développement durable (p. ex. l'Organisation internationale du Travail, le Fonds des Nations Unies pour la population, l'Organisation mondiale de la Santé et ONU Femmes).

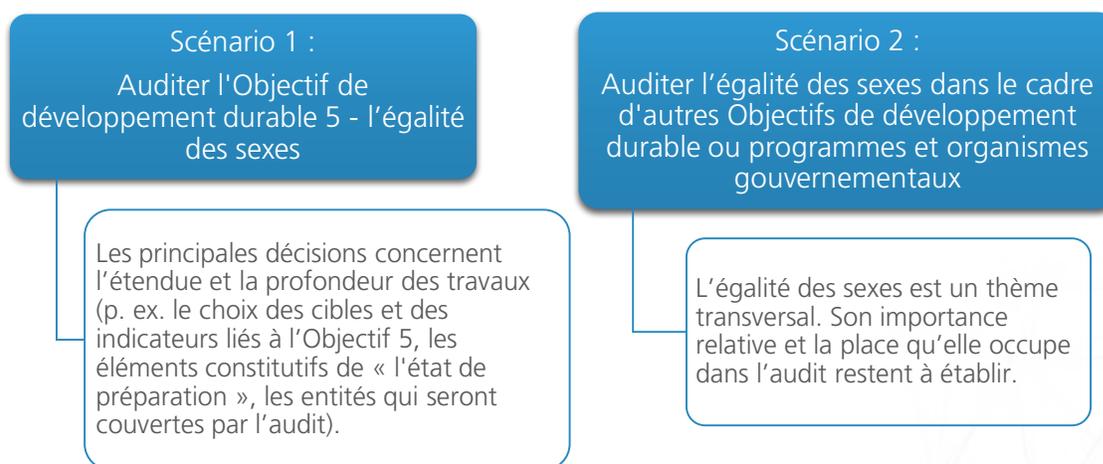
En principe, les institutions supérieures de contrôle n'ont pas pour mandat légal d'auditer directement d'autres organisations (non gouvernementales), mais elles peuvent – et devraient – auditer la mesure dans laquelle les gouvernements recensent ces organisations, établissent leurs rôles et responsabilités respectifs, nouent des relations appropriées et concluent des ententes institutionnelles avec elles, ainsi que mobilisent et coordonnent leurs efforts.

### La sélection du thème de l'audit et l'objet de l'audit

Étant donné la vaste gamme de thèmes couverts par les Objectifs de développement durable et la portée des considérations liées à l'égalité des sexes, les institutions supérieures de contrôle disposent de nombreuses possibilités pour choisir l'objet de leur audit. Certains audits se concentrent exclusivement sur l'égalité des sexes, tandis que d'autres traitent celle-ci comme un simple thème secondaire. Ces niveaux différents d'attention peuvent être représentés sous la forme d'un spectre comprenant différentes catégories, qui vont de « aucune attention ou attention marginale » à « attention exclusive ».

Le mode de sélection du thème d'audit et la manière dont celui-ci est défini ont une influence considérable sur le degré d'attention accordée à l'égalité des sexes. C'est pour cette raison que ce guide pratique contient deux grands scénarios pour la sélection et la définition du thème de l'audit (voir **la figure 3**).

**Figure 3 – Les deux grands scénarios pour la sélection du thème d'un audit de l'égalité des sexes**



Le premier scénario part du principe que l'égalité des sexes est l'objet principal de l'audit. Le deuxième scénario part du principe que l'égalité des sexes est un aspect important de l'audit, dont l'objet principal est un thème lié à un autre Objectif de développement durable, comme la réduction de la pauvreté, l'éducation, l'eau, la santé, le développement économique, l'agriculture ou l'énergie. Ces deux scénarios reposent sur une approche pangouvernementale. Tous deux nécessitent que les auditeurs comprennent d'abord le « point de départ » du gouvernement (voir la section suivante). L'encadré ci-dessous contient un exemple du scénario 1, où l'égalité des sexes est l'objet principal d'un audit mené par l'institution supérieure de contrôle du Canada.

## Auditer l'égalité des sexes – Le Canada

En février 2016, le Bureau du vérificateur général du Canada a présenté un audit sur l'utilisation de l'analyse comparative entre les sexes au sein du gouvernement canadien. L'objectif était d'établir si les ministères sélectionnés effectuaient adéquatement une **analyse comparative entre les sexes** afin d'éclairer les décisions du gouvernement, et si les organismes centraux (notamment l'organisme responsable désigné, à savoir Condition féminine Canada) apportaient un soutien approprié à la mise en œuvre d'une analyse comparative entre les sexes dans l'ensemble du gouvernement. Les auditeurs ont constaté ce qui suit :

- Sur les 25 ministères et organismes fédéraux qui se sont engagés à mettre en œuvre un cadre d'analyse comparative entre les sexes, six ne l'ont pas fait.
- Les analyses comparatives entre les sexes effectuées ne sont pas toujours complètes et sont de qualité variable.
- Les ministères font face à des obstacles qui entravent la réalisation d'analyses comparatives entre les sexes et l'intégration de celles-ci dans l'élaboration des politiques. Ces obstacles sont notamment l'absence d'exigences à cet égard dans l'ensemble du gouvernement et des capacités limitées pour réaliser ce type d'analyse.

Les auditeurs ont adressé leurs recommandations à l'organisme responsable désigné. Ces recommandations étaient essentiellement de recenser et d'éliminer les obstacles à la réalisation systématique d'analyses comparatives rigoureuses entre les sexes; d'effectuer des examens périodiques de la mise en œuvre de l'analyse comparative entre les sexes au sein des ministères et organismes, ainsi que des répercussions de ces analyses sur les projets de politiques, de mesures législatives et de programmes; et d'évaluer et d'affecter les ressources requises pour s'acquitter de son mandat.

## Comprendre le « point de départ » du gouvernement

### L'intégration des sexes dans l'ensemble du gouvernement

Comme nous l'avons indiqué précédemment, les principaux principes et concepts du Programme 2030, notamment les Objectifs de développement durable et les cibles et indicateurs connexes, ne sont pas entièrement nouveaux. Ils reflètent des engagements antérieurs pris par les gouvernements et découlent d'une multitude de déclarations, de sommets, d'accords multilatéraux, de plans d'action et d'appels à l'action d'envergure mondiale et régionale. Par conséquent, peu de gouvernements, voire aucun, partent de zéro. En fait, ils ont déjà conçu et mis en œuvre un grand nombre de lois et règlements, de politiques, de programmes et d'activités qui abordent probablement certains aspects du Programme 2030.

En outre, le Programme 2030 n'est pas juridiquement contraignant pour les États membres et permet à chaque pays de l'adapter à son propre contexte national. Ainsi, un pays peut établir et choisir les Objectifs de développement durable qu'il traitera en priorité, sélectionner et fixer des cibles et des indicateurs nationaux, intégrer les Objectifs de développement durable dans son plan de développement, ses stratégies et son budget, et mobiliser un vaste éventail de parties prenantes nationales et internationales.

Par conséquent, lorsqu'une institution supérieure de contrôle examine l'état de préparation d'un gouvernement pour planifier et réaliser les Objectifs de développement durable, mesurer les progrès et préparer un rapport à cet égard, elle doit absolument comprendre le point de départ de son gouvernement. Elle doit comprendre ce qui existait *avant* l'adoption du Programme 2030. Les auditeurs peuvent partir de cette base pour comparer la situation existante avec les Objectifs de développement durable, les cibles et les indicateurs. Cela leur permettra aussi d'établir si le gouvernement compte concevoir et mettre en œuvre des mesures, des mécanismes, des politiques, des plans d'action et autres initiatives supplémentaires. Concrètement, les auditeurs doivent évaluer l'étendue et la profondeur de l'intégration des sexes au sein du gouvernement.

Les participants de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes ont choisi l'intégration des sexes comme stratégie pour faire progresser le Programme d'action de Beijing et parvenir à l'égalité des sexes. Par conséquent, la majeure partie des gouvernements des pays développés et de ceux en développement ont commencé à concevoir et mettre en œuvre leur propre plan d'action national pour l'égalité des sexes. Voilà qui est important pour comprendre les engagements nationaux à l'égard de l'égalité des sexes dans l'ensemble du gouvernement. Il s'agit aussi d'un bon point de départ pour les auditeurs qui cherchent à acquérir les connaissances plus approfondies requises pour planifier un audit.

Pour comprendre le point de départ du gouvernement, les auditeurs doivent commencer par se poser la question suivante : quels engagements internationaux le gouvernement national a-t-il pris à l'égard de l'égalité des sexes? (P. ex. la Convention des Nations Unies sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, le Programme d'action de Beijing, la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant, le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement, la Résolution 1325 du Conseil de sécurité de l'ONU sur les femmes, la paix et la sécurité, les Objectifs du Millénaire pour le développement et les Objectifs de développement durable.) À titre d'exemple,

vous trouverez dans l'encadré ci-après la description d'un audit mené par l'institution supérieure de contrôle de Zambie afin d'établir si le gouvernement national respectait ses engagements internationaux.

## Audit de l'égalité des sexes – La Zambie

En novembre 2012, le Bureau de l'auditeur général de la Zambie a publié un rapport d'audit sur l'intégration des sexes en Zambie. L'objectif était d'évaluer l'efficacité avec laquelle une sélection de ministères, de provinces et d'autres organismes avaient atteint l'égalité des sexes et **l'équité entre les sexes**, conformément aux traités internationaux et régionaux en la matière. Les auditeurs ont aussi examiné si l'organisme central responsable avait mis en œuvre avec efficacité et efficience les politiques du gouvernement. Ils ont constaté ce qui suit :

- L'équité entre les sexes et l'égalité des sexes ne sont pas atteintes. Ainsi, l'attribution de terres aux femmes est de 19,4 %, la représentation des femmes à des postes décisionnels dans le secteur public est de 14,9 % et la représentation des femmes dans la vie politique est de 26,9 %.
- Le déséquilibre entre les hommes et les femmes dans l'éducation secondaire et tertiaire n'a pas été éliminé.
- Les macropolitiques et le budget national ne sont pas totalement sexospécifiques.
- Le cadre institutionnel mis en place pour intégrer les sexes ne fonctionne pas efficacement.

Les auditeurs ont recommandé d'examiner les politiques en vigueur afin d'y intégrer les protocoles récemment signés et ratifiés; d'examiner, de modifier ou d'abroger les lois discriminatoires; et de donner à l'organisme central responsable le mandat, le pouvoir et la responsabilité de veiller à ce que les sexes soient intégrés dans les diverses entités d'exécution et à ce que ces activités aient des répercussions jusqu'à la base.

La réponse à la question sur les engagements internationaux pris par le gouvernement amènera les auditeurs vers cinq secteurs d'intérêt, ou sous-thèmes, afin d'évaluer l'existence d'un programme d'action en faveur de l'intégration des sexes au sein du gouvernement national (**tableau 1**). Cette première étape est importante pour planifier un audit de l'Objectif 5 ou un audit de l'égalité des sexes en tant que thème transversal dans le cadre d'un autre Objectif de développement durable. Elle permettra aux auditeurs de connaître le point de départ du gouvernement national et la mesure dans laquelle celui-ci est préparé à œuvrer en faveur de l'égalité des sexes dans le cadre des Objectifs de développement durable.

**Tableau 1 – Exemples de questions pour comprendre le point de départ du gouvernement concernant l'intégration des sexospécificités**

Sous-thème	Questions
<p>1. Le cadre juridique ou stratégique visant à soutenir l'égalité des sexes</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Quel cadre stratégique général le gouvernement a-t-il mis en place pour soutenir l'égalité des sexes (p. ex. une politique nationale, une stratégie, une loi, des règlements d'application, un <b>budget sexospécifique</b>)? Ce cadre s'étend-il au niveau infranational?</li> <li>▪ Le gouvernement peut-il démontrer qu'il a élaboré son cadre en se fondant sur une analyse des politiques, des lois et des programmes potentiellement discriminatoires envers les femmes (p. ex. concernant le droit de propriété, la santé et les droits procréatifs, l'éducation, l'emploi, le mariage, le divorce, la transmission par héritage et la représentation politique)?</li> <li>▪ Quelles mesures le gouvernement a-t-il prises pour réformer les politiques et les lois qui sont discriminatoires sur la base du sexe et du genre? Dans quels domaines, secteurs et programmes?</li> <li>▪ Quelles organisations de la société civile ou de défense des droits des femmes le gouvernement-a-t-il fait participer à l'élaboration de ce cadre stratégique?</li> </ul>
<p>2. Les dispositions et les mécanismes institutionnels visant à soutenir l'intégration des sexospécificités</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Quelle entité (ministère ou organisation) a-t-on créée ou désignée pour diriger, coordonner et surveiller la mise en œuvre du programme d'action en faveur de l'intégration des sexospécificités et du cadre stratégique général sur l'égalité des sexes dans l'ensemble du gouvernement?</li> <li>▪ Le gouvernement a-t-il donné à l'entité désignée un mandat et des pouvoirs clairs et solides?</li> <li>▪ Quelles autres entités gouvernementales (p. ex. organismes centraux, ministères de planification, ministères d'exécution) et parties prenantes jouent un rôle pour soutenir la mise en œuvre du cadre stratégique?</li> <li>▪ Quels rôles, responsabilités, obligations redditionnelles et ressources a-t-on attribués à ces entités?</li> <li>▪ Quels mécanismes de coordination a-t-on établis au sein du gouvernement national pour assurer la cohérence entre les programmes et les activités de l'ensemble des entités participant à la mise en œuvre du cadre stratégique et des plans d'action, stratégies et programmes connexes?</li> <li>▪ Quels mécanismes a-t-on mis en place pour faire participer la population en général et les femmes en particulier, ainsi que les spécialistes de l'égalité des sexes à la surveillance, à l'examen ou à l'évaluation de l'efficacité de l'intégration des sexospécificités, du cadre stratégique ou juridique, des plans d'action ou des programmes?</li> </ul>

Sous-thème	Questions
<p>3. Les plans d'action (à l'appui du cadre juridique ou stratégique sur l'égalité des sexes et l'intégration des sexospécificités)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Quels plans d'action ou quelles stratégies de mise en œuvre spécifiques le gouvernement a-t-il conçus pour chaque élément pertinent de son cadre stratégique sur l'égalité des sexes? Ces plans d'action ou ces stratégies...                             <ul style="list-style-type: none"> <li>○ sont-ils assortis d'indicateurs et de cibles temporelles et mesurables?</li> <li>○ attribuent-ils des responsabilités précises pour leur mise en œuvre?</li> <li>○ prévoient-ils des mécanismes de surveillance et de préparation de rapports?</li> <li>○ décrivent-ils les ressources financières et humaines requises pour leur mise en œuvre?</li> </ul> </li> <li>▪ Les plans d'action reposent-ils sur des renseignements, une collecte de données de référence et des analyses appropriés?</li> <li>▪ Le gouvernement a-t-il recensé et mobilisé les principales parties prenantes qui joueront un rôle dans la mise en œuvre de ses politiques et plans d'action (p. ex. universités et collèges, centres de soins de santé, entreprises du secteur privé et organisations de la société civile)?</li> </ul>
<p>4. La surveillance et la préparation de rapports (données) sur la mise en œuvre du cadre juridique ou stratégique, des stratégies et des plans d'action sur l'égalité des sexes</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Quels indicateurs et mesures de la performance le gouvernement compte-t-il utiliser pour suivre les progrès de la mise en œuvre du cadre stratégique?</li> <li>▪ Quelles données de référence pertinentes le gouvernement compte-t-il utiliser pour suivre les progrès accomplis en regard des indicateurs sélectionnés?</li> <li>▪ Comment le gouvernement veille-t-il à ce que toutes les données pertinentes soient suffisamment ventilées par sexe, âge et autres formes d'inégalité, lorsque c'est possible (rural-urbain, handicap, appartenance ethnique, classe, caste)?</li> <li>▪ Quelles entités sont chargées de collecter, de regrouper et d'analyser ces données?</li> <li>▪ Ces entités ont-elles évalué et mobilisé les capacités (ressources humaines et financières) dont elles ont besoin pour collecter et analyser les données ventilées par sexe?</li> <li>▪ Le gouvernement a-t-il établi une fréquence et des délais pour la collecte et la gestion des données?</li> <li>▪ Quelles données sont disponibles dans le domaine public?</li> </ul>
<p>5. Le budget et le financement pour la mise en œuvre du cadre juridique ou stratégique</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Le gouvernement a-t-il recensé et alloué les ressources financières et humaines requises pour mettre en œuvre ses politiques, ses lois, ses stratégies ou ses plans d'action sur l'égalité des sexes?</li> <li>▪ Quelle analyse a-t-on effectuée pour établir si ces ressources sont adéquates?</li> <li>▪ Le gouvernement utilise-t-il une budgétisation sexospécifique?</li> </ul>

Sous-thème	Questions
	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ A-t-on affecté des budgets spécifiques pour faire progresser différents éléments du cadre juridique ou stratégique et pour les entités du gouvernement qui sont responsables d'initiatives précises?</li> <li>▪ Quelles mesures le gouvernement a-t-il prises pour veiller à ce que les sommes allouées et dépensées soient rendues publiques et mesurables?</li> <li>▪ Comment le gouvernement s'assure-t-il que les ressources financières...                     <ul style="list-style-type: none"> <li>○ sont versées en temps opportun?</li> <li>○ sont dépensées comme prévu?</li> <li>○ débouchent sur les résultats escomptés?</li> </ul> </li> </ul>

Dans certains cas, il se peut qu'une institution supérieure de contrôle souhaite établir dans quelle mesure le programme d'action en faveur de l'intégration des sexes a été adopté et institutionnalisé dans un ministère ou un organisme public individuel, plutôt que dans l'ensemble du gouvernement. L'[annexe 3](#) contient des questions que les auditeurs peuvent utiliser pour développer leur connaissance des principaux processus de gestion et plans d'action utilisés par l'entité pour promouvoir l'égalité des sexes. Ces questions sont organisées selon les catégories suivantes :

- engagement et ton donné par la direction;
- planification stratégique;
- planification opérationnelle;
- gestion du programme et des activités;
- surveillance de la performance;
- amélioration continue.

À titre d'exemple, vous trouverez dans l'encadré ci-après la description d'un audit de l'intégration des sexes mené par l'institution supérieure de contrôle de l'Ouganda afin d'établir si le gouvernement a mis en œuvre sa politique sur l'égalité des sexes.

## Audit de l'égalité des sexes – L'Ouganda

En avril 2013, le Bureau de l'auditeur général de l'Ouganda a publié un rapport d'audit sur les activités gouvernementales visant à atteindre l'égalité des sexes. L'objectif général de l'audit était d'évaluer la mesure dans laquelle le ministère du Genre, du Travail et du Développement social avait mis en œuvre la politique nationale sur l'égalité des sexes et respecté la législation pertinente ainsi que ses engagements internationaux sur l'égalité des sexes. Les auditeurs ont constaté ce qui suit :

- Le Ministère n'a pas réalisé l'évaluation requise à mi-mandat de la politique nationale sur l'égalité des sexes.
- Le Ministère n'a pas finalisé les lignes directrices générales sur l'intégration des sexes, ni développé les capacités en matière de surveillance de l'égalité des sexes dans l'ensemble du pays.
- Seuls 33 % des emplois publics sont occupés par des femmes, et les hommes sont majoritaires dans plusieurs secteurs.

Les auditeurs ont recommandé de donner la priorité à l'évaluation requise de la politique nationale sur l'égalité des sexes; d'accélérer l'approbation de lignes directrices générales sur l'intégration des sexes; d'élaborer des indicateurs sur l'égalité des sexes et d'intégrer ceux-ci dans la stratégie nationale de surveillance et d'évaluation; et de mettre au point des stratégies pour que le système éducatif et la discrimination positive permettent aux hommes et aux femmes d'avoir un accès égal à l'emploi.

### Existe-t-il un risque pour l'égalité des sexes?

Vers la fin de la phase de planification, il se peut que les auditeurs découvrent des renseignements ou des situations laissant supposer l'existence d'un risque pour l'égalité des sexes dans un programme ou une entité. Cette découverte peut les aider à se concentrer sur les éléments les plus pertinents de l'égalité des sexes dans le programme ou l'entité. Ci-dessous figure un exemple de liste d'indicateurs pouvant révéler l'existence d'un risque pour l'égalité des sexes :

- Le gouvernement ou l'entité auditée n'a pas fait de l'égalité des sexes une priorité stratégique.
- Le gouvernement ou l'entité auditée ne possède pas de politique, de stratégie ou de plan d'action en matière d'égalité des sexes.
- Le gouvernement ou l'entité auditée ne prépare pas de rapport sur les résultats en matière d'égalité des sexes.
- Aucune analyse comparative entre les sexes n'est requise pour concevoir, budgéter, mettre en œuvre, surveiller ou évaluer un programme.
- Le gouvernement ou l'entité auditée ne collecte pas de données ventilées par sexe et par âge, et ne publie aucun rapport à cet égard.
- Il n'existe pas d'unité ou de représentant organisationnel qui est responsable de l'égalité des sexes.

- Le personnel ne compte aucun spécialiste de l'égalité des sexes, ou ses membres n'ont reçu aucune formation sur cette question.
- Il n'existe pas de mécanisme ou de forum permettant de mettre en commun les connaissances, les expériences, les leçons apprises et les pratiques exemplaires afin de promouvoir l'égalité des sexes.
- Le gouvernement ou l'entité auditée n'a pas prévu de fonds pour la formation ou les programmes sur l'égalité des sexes, ou pour la mise en œuvre d'une politique, d'une stratégie ou d'un plan d'action sur l'égalité des sexes.
- Le gouvernement n'utilise pas de budgétisation sexospécifique.

## Scénario 1 : Planification d'un audit de l'Objectif 5 (l'égalité des sexes)

### L'égalité des sexes en tant qu'objectif autonome

Dans ce scénario, le bureau d'audit a décidé d'auditer l'égalité des sexes en se concentrant précisément sur l'Objectif 5. Le principal but de l'audit est d'établir si le gouvernement est bien prêt à atteindre et surveiller les cibles et les indicateurs de l'Objectif 5, et à préparer des rapports à cet égard. Le **tableau 2** contient les cibles et les indicateurs officiels de l'Objectif 5.

**Tableau 2 – Cibles à atteindre pour l'Objectif 5 et indicateurs suggérés pour surveiller les progrès accomplis**

Cible	Indicateur(s)
5.1 Mettre fin, partout dans le monde, à toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et des filles.	5.1.1 Présence ou absence d'un cadre juridique visant à promouvoir, à faire respecter et à suivre l'application des principes d'égalité des sexes et de non-discrimination fondée sur le sexe
5.2 Éliminer de la vie publique et de la vie privée toutes les formes de violence faite aux femmes et aux filles, y compris la traite et l'exploitation sexuelle et d'autres types d'exploitation.	5.2.1 Proportion de femmes et de filles âgées de 15 ans ou plus ayant vécu en couple victimes de violences physiques, sexuelles ou psychologiques infligées au cours des 12 mois précédents par leur partenaire actuel ou un ancien partenaire, par forme de violence et par âge  5.2.2 Proportion de femmes et de filles âgées de 15 ans ou plus victimes de violences sexuelles infligées au cours des 12 mois précédents par une personne autre que leur partenaire intime, par âge et lieu des faits
5.3 Éliminer toutes les pratiques préjudiciables, telles que le mariage des enfants, le mariage précoce ou forcé et la mutilation génitale féminine.	5.3.1 Proportion de femmes âgées de 20 à 24 ans qui étaient mariées ou en couple avant l'âge de 15 ans ou de 18 ans  5.3.2 Proportion de filles et de femmes âgées de 15 à 49 ans ayant subi une mutilation ou une ablation génitale, par âge
5.4 Prendre en compte et valoriser les soins et travaux domestiques non rémunérés, par la mise en place de services publics, d'infrastructures et de politiques de protection sociale et par la promotion du partage des responsabilités dans le	5.4.1 Proportion du temps consacré à des soins et travaux domestiques non rémunérés, par sexe, âge et lieu de résidence

Cible	Indicateur(s)
ménage et la famille, en fonction du contexte national.	
5.5 Veiller à ce que les femmes participent pleinement et effectivement aux fonctions de direction à tous les niveaux de décision, dans la vie politique, économique et publique, et y accèdent sur un pied d'égalité.	<p>5.5.1 Proportion de sièges occupés par des femmes dans a) les parlements nationaux et b) les administrations locales</p> <p>5.5.2 Proportion de femmes occupant des postes de direction</p>
5.6 Assurer l'accès de tous aux soins de santé sexuelle et procréative et faire en sorte que chacun puisse exercer ses droits en matière de procréation, ainsi qu'il a été décidé dans le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement et le Programme d'action de Beijing et les documents finals des conférences d'examen qui ont suivi.	<p>5.6.1 Proportion de femmes âgées de 15 à 49 ans prenant, en connaissance de cause, leurs propres décisions concernant leurs relations sexuelles, l'utilisation de contraceptifs et les soins de santé procréative</p> <p>5.6.2 Nombre de pays dotés de textes législatifs et réglementaires garantissant aux femmes et aux hommes de 15 ans ou plus un accès équitable et sans restriction aux soins de santé sexuelle et procréative, ainsi qu'à des informations et une éducation dans ce domaine</p>
5.a Entreprendre des réformes visant à donner aux femmes les mêmes droits aux ressources économiques, ainsi que l'accès à la propriété et au contrôle des terres et d'autres formes de propriété, aux services financiers, à l'héritage et aux ressources naturelles, dans le respect de la législation interne.	<p>5.a.1 a) Proportion de la population agricole totale ayant des droits de propriété ou des droits garantis sur des terres agricoles, par sexe; b) proportion de femmes parmi les titulaires de droits de propriété ou de droits garantis sur des terrains agricoles, par types de droit</p> <p>5.a.2 Proportion de pays dotés d'un cadre juridique (y compris le droit coutumier) garantissant aux femmes les mêmes droits que les hommes en matière d'accès à la propriété ou au contrôle des terres</p>
5.b Renforcer l'utilisation des technologies clefs, en particulier de l'informatique et des communications, pour favoriser	5.b.1 Proportion de la population possédant un téléphone portable, par sexe

Cible	Indicateur(s)
l'autonomisation des femmes.	
5.c Adopter des politiques bien conçues et des dispositions législatives applicables en faveur de la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation de toutes les femmes et de toutes les filles à tous les niveaux et renforcer celles qui existent.	5.c.1 Proportion de pays dotés de systèmes permettant de suivre et de rendre public le montant des ressources allouées à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes

Sources : Rapport du Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable <https://unstats.un.org/unsd/statcom/47th-session/documents/2016-2-IAEG-SDGs-Rev1-F.pdf>

Compte tenu de l'étendue des cibles et des indicateurs de l'Objectif 5, les auditeurs devront choisir la meilleure voie à suivre pour leur audit. Plusieurs éléments sont à prendre en compte :

Premièrement, pour évaluer l'état de préparation pour réaliser l'Objectif 5, les auditeurs peuvent choisir de traiter une partie ou la totalité des sous-thèmes ou secteurs d'intérêt recommandés précédemment dans ce document, par exemple :

- le *cadre stratégique*, notamment les politiques, les lois, les règlements ou les stratégies, les plans et les programmes d'envergure nationale établis par le gouvernement pour promouvoir, faire respecter et surveiller l'égalité des sexes;
- les *plans d'action*, notamment les cibles spécifiques, les résultats, les activités, les indicateurs, les responsabilités, les mécanismes de surveillance ainsi que les ressources humaines et financières;
- les *mécanismes institutionnels*, notamment la désignation des ministères responsables et de ceux de soutien, les rôles et responsabilités, et la coordination de ceux-ci;
- la *surveillance et la préparation de rapports*, notamment la collecte et l'analyse des données;
- le *budget et le financement*, notamment, la budgétisation sexospécifique et l'affectation de ressources dédiées pour atteindre les cibles et les résultats en matière d'égalité des sexes.

Deuxièmement, les auditeurs peuvent choisir d'évaluer une, plusieurs ou la totalité des cibles (et des indicateurs connexes) de l'Objectif 5 (en gardant à l'esprit qu'elles ont été conçues comme un tout).

Troisièmement, la réalisation de l'Objectif 5 peut reposer sur plusieurs entités au sein d'un gouvernement. Ces entités peuvent comprendre un ministère central chargé de planifier, de diriger et de coordonner les activités pangouvernementales, ainsi que des ministères d'exécution chargés de mettre en œuvre des politiques, des règlements et des programmes spécifiques. Des entités non gouvernementales (p. ex. des universités, des établissements de recherche, des entreprises du secteur privé et des organisations de la

société civile) peuvent également jouer un rôle dans la réalisation de cet Objectif. Les auditeurs devront établir quelles entités feront l'objet de l'audit, si leur mandat les y autorise.

En prenant tout cela en compte, les auditeurs peuvent choisir de mener ce qui suit :

- un examen complet de l'Objectif 5, dans lequel l'ensemble des cibles et des indicateurs, tous les sous-thèmes et toutes les entités concernées sont inclus dans l'objet de l'audit;
- un examen restreint pouvant ne comprendre qu'une cible, un sous-thème et une entité;
- une combinaison de ces deux types d'examen.

### Le développement de la connaissance des activités

Pour établir l'objet précis de l'audit, les auditeurs doivent développer leur connaissance des activités et effectuer une planification d'audit détaillée. En comprenant l'importance, les risques et les problèmes, ils pourront recenser les sous-thèmes ou les cibles à inclure dans l'audit, et élaborer le plan d'audit final. Le plan d'audit comprend, en général, les objectifs, l'objet et les critères de l'audit ainsi que les techniques de collecte et d'analyse des éléments probants. Beaucoup d'institutions supérieures de contrôle préparent une « grille de conception d'audit » pour résumer le plan d'audit.

Dans cette section, nous partons du principe que les institutions supérieures de contrôle ont effectué des recherches et collecté des documents sur le « point de départ » de leur gouvernement – autrement dit la situation qui existait avant l'adoption du Programme 2030. Les auditeurs peuvent partir de cette base pour comparer la situation existante en regard des Objectifs de développement durable et des cibles et indicateurs connexes. Cela les aidera aussi à établir si le gouvernement compte élaborer et mettre en œuvre des mesures, des mécanismes, des politiques et des plans d'action supplémentaires.

Pour développer leur connaissance des activités, les auditeurs peuvent se concentrer sur les principaux sous-thèmes liés à l'état de préparation. Le **tableau 3** contient des exemples de questions à poser sur ces sous-thèmes.

**Tableau 3 – Questions sur les sous-thèmes liés à l'Objectif durable 5**

Sous-thème	Questions
1. Le cadre juridique ou stratégique	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Quel engagement le gouvernement a-t-il pris à l'égard de l'Objectif 5?</li> <li>▪ Quelle analyse des politiques, des lois et des programmes qui étaient potentiellement discriminatoires envers les femmes (p. ex. concernant le droit de propriété, la santé et les droits procréatifs, l'éducation, l'emploi, le mariage, le divorce, les droits et les titres fonciers, la transmission par héritage et la représentation politique) le gouvernement a-t-il menée pour refléter ses engagements à l'égard de l'Objectif 5?</li> <li>▪ Comment le gouvernement a-t-il modifié son cadre stratégique général (politiques, stratégies, lois ou règlements connexes) afin de tenir compte des</li> </ul>

Sous-thème	Questions
	<p>cibles et des indicateurs de l'Objectif 5?</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Le cadre stratégique traite-t-il expressément les cibles et les indicateurs de l'Objectif 5 ou les cibles sexospécifiques d'autres Objectifs de développement durable?</li> <li>▪ Comment le gouvernement a-t-il fait participer les organisations de la société civile et les organisations de défense des droits des femmes à l'élaboration des stratégies et des plans d'action visant à atteindre les cibles de l'Objectif 5?</li> <li>▪ Qu'est-ce qui changera dans les politiques, les programmes, les budgets et les activités du gouvernement en raison de l'adoption des Objectifs de développement durable en général et de l'Objectif 5 en particulier? Quels sont ces changements?</li> </ul>
<p>2. Les dispositions et les mécanismes institutionnels</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Qu'est-ce qui changera dans le mandat, les responsabilités, les pouvoirs et les ressources des ministères ou des organismes responsables en raison des engagements pris par le gouvernement à l'égard de l'Objectif 5?</li> <li>▪ Qu'est-ce qui changera dans les rôles, les responsabilités et les obligations redditionnelles des autres organisations gouvernementales en raison des engagements pris par le gouvernement à l'égard de l'Objectif 5?</li> <li>▪ Quels mécanismes a-t-on créés ou modifiés pour coordonner les efforts de toutes les entités participant à l'atteinte des cibles de l'Objectif 5?</li> <li>▪ Existe-t-il des mécanismes pour faire participer des spécialistes de l'égalité des sexes à la surveillance et à l'examen des politiques, des plans et des programmes relatifs à l'Objectif 5?</li> </ul>
<p>3. Les plans d'action (à l'appui de l'Objectif 5)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Comment le gouvernement a-t-il modifié son approche pour intégrer l'égalité des sexes dans tous ses ministères et organismes?</li> <li>▪ L'approche concernant l'intégration des sexospécificités a-t-elle été étendue au niveau infranational de manière à soutenir l'atteinte de l'Objectif 5?</li> <li>▪ Le gouvernement a-t-il établi des stratégies ou des plans d'action spécifiques pour atteindre chaque cible de l'Objectif 5 et mettre en place les indicateurs connexes? Ces plans d'action ou ces stratégies...             <ul style="list-style-type: none"> <li>○ sont-ils assortis d'indicateurs et de cibles temporels et mesurables?</li> <li>○ attribuent-ils des responsabilités spécifiques?</li> <li>○ prévoient-ils des mécanismes de surveillance et de préparation de rapports?</li> <li>○ décrivent-ils les ressources financières et humaines requises?</li> </ul> </li> </ul>

Sous-thème	Questions
<p>4. La surveillance et la préparation de rapports (données) sur les cibles de l'Objectif 5</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Quels indicateurs et mesures spécifiques le gouvernement compte-t-il utiliser pour suivre les progrès réalisés dans l'atteinte des cibles de l'Objectif 5?</li> <li>▪ Le gouvernement a-t-il défini les types nouveaux ou existants de données dont il aura besoin pour rendre compte des progrès réalisés dans l'atteinte des cibles de l'Objectif 5?</li> <li>▪ Comment le gouvernement veillera-t-il à ce que les données soient suffisamment ventilées par sexe, âge et autres formes d'inégalité, lorsque c'est possible (rural-urbain, handicap, appartenance ethnique, classe, caste)?</li> <li>▪ Le gouvernement a-t-il recensé les entités qui seront chargées de collecter, de regrouper et d'analyser ces données?</li> <li>▪ Ces entités ont-elles évalué et mobilisé les capacités (ressources humaines et financières) nécessaires pour collecter et analyser les données ventilées par sexe?</li> <li>▪ Comment le gouvernement compte-t-il favoriser la reddition de comptes aux citoyens et rendre publiques les données? Quand et à quelle fréquence publiera-t-il les données?</li> </ul>
<p>5. Le budget et le financement pour la réalisation de l'Objectif 5</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Le gouvernement a-t-il analysé et évalué les ressources financières et humaines requises pour mettre en œuvre les politiques, les stratégies, les programmes et les plans d'action qui appuient l'atteinte de l'Objectif 5?</li> <li>▪ Quels budgets a-t-il spécialement alloués à l'atteinte des cibles de l'Objectif 5?</li> <li>▪ Comment le gouvernement a-t-il recensé, mobilisé et financé les principales parties prenantes qui joueront un rôle dans la mise en œuvre de ses politiques, stratégies et plans d'action relatifs aux cibles de l'Objectif 5?</li> <li>▪ Quelles mesures le gouvernement a-t-il prises pour veiller à ce que les sommes allouées et dépensées soient rendues publiques et mesurables?</li> <li>▪ Comment le gouvernement s'assurera-t-il que les ressources financières...             <ul style="list-style-type: none"> <li>○ sont versées en temps opportun?</li> <li>○ sont dépensées comme prévu?</li> <li>○ débouchent sur les résultats escomptés?</li> </ul> </li> </ul>

En ce qui concerne la surveillance et la disponibilité des données, l'Organisation des Nations Unies a déjà suggéré un ensemble d'indicateurs pour suivre les progrès accomplis dans l'atteinte des Objectifs de développement durable. Les pays ne sont pas tenus d'utiliser ces indicateurs mondiaux, mais ceux-ci les aideront à comparer leurs progrès avec ceux des autres pays. Au total, 14 indicateurs ont été proposés pour

l'Objectif 5 (voir le [tableau 2](#)). L'utilisation de ces indicateurs pourrait être un bon point de départ pour aider les pays à élaborer leurs propres indicateurs, en particulier ceux ayant des lacunes dans leurs indicateurs et données. Les pays peuvent décider d'utiliser des indicateurs supplémentaires, mais les 14 suggérés sont la base pour rendre compte des progrès accomplis.

### La schématisation des entités ou des parties prenantes

Il est probable que de nombreuses organisations gouvernementales et non gouvernementales ainsi que des entités du secteur privé joueront un rôle dans la préparation en vue d'atteindre les Objectifs de développement durable et, par la suite, dans la mise en œuvre des programmes, la surveillance des progrès et la production des rapports à cet égard. Comme nous l'avons indiqué précédemment, les institutions supérieures de contrôle n'ont généralement pas pour mandat légal d'auditer directement les organisations non gouvernementales, mais elles peuvent auditer la mesure dans laquelle le gouvernement noue et entretient des relations avec ce type d'organisations. Les auditeurs de performance devraient schématiser toutes les parties prenantes. Ces parties prenantes sont notamment :

- l'entité responsable ou coordonnatrice (ministère, organisme spécial ou commission);
- les entités gouvernementales de soutien (p. ex. ministères et organismes d'exécution) qui sont chargées d'atteindre des cibles de l'Objectif 5 au niveau national, infranational ou local;
- les organisations non gouvernementales de soutien (p. ex. universités, établissements de recherche, entreprises du secteur privé et organisations de la société civile) qui jouent un rôle dans la réalisation de l'Objectif;
- les entités gouvernementales qui sont chargées de la préparation et de l'atteinte d'autres Objectifs de développement durable dans lesquels l'égalité des sexes est un thème transversal;
- les organismes qui collectent et analysent des données, et qui préparent des rapports à cet égard;
- les organismes tiers de surveillance et de suivi (notamment les institutions supérieures de contrôle);
- les organismes des Nations Unies qui ont fourni, et qui continuent à préparer, des orientations normatives ayant une incidence sur la réalisation des Objectifs (p. ex. Organisation internationale du Travail, Fonds des Nations Unies pour la population, Organisation mondiale de la Santé et ONU Femmes).

Le [tableau 4](#) propose un modèle que les institutions supérieures de contrôle peuvent utiliser pour la schématisation des entités.

**Tableau 4 – Modèle de schématisation des parties prenantes**

Entité coordonnatrice (responsable)	Cibles à atteindre	Entité gouvernementale d'exécution	Organisation gouvernementale et non gouvernementale de soutien	Indicateurs	Entité collectant les données
	5.x				
	5.y				

## Scénario 2 : Planification d'un audit portant sur d'autres Objectifs de développement durable ou programmes gouvernementaux

### L'égalité des sexes en tant que thème transversal pour d'autres Objectifs

Dans ce scénario, le bureau d'audit a décidé d'auditer d'autres Objectifs de développement durable ou des programmes gouvernementaux qui contribuent à ceux-ci (p. ex. la pauvreté, l'éducation, la santé, l'agriculture ou le développement économique). Il existe des liens essentiels plus ou moins étroits entre l'égalité des sexes et les autres Objectifs de développement durable et les programmes connexes : l'atteinte de ces autres Objectifs dépend de celle de l'égalité des sexes. L'importance de l'égalité des sexes pour les autres Objectifs est décrite au **tableau 5**. Il est indispensable que les auditeurs décident pendant la phase de planification de la place qu'aura l'égalité des sexes dans l'objet de l'audit.

Donc, lorsque l'objet principal de l'audit est un autre des Objectifs de développement durable – comme l'Objectif 1 (la pauvreté), l'Objectif 2 (la faim), l'Objectif 3 (la santé), l'Objectif 4 (l'éducation) ou l'Objectif 10 (les inégalités) – l'institution supérieure de contrôle doit essayer de comprendre la mesure dans laquelle le gouvernement a tenu compte de l'égalité des sexes dans ses programmes et l'y a intégrée. Pour ce faire, elle doit entre autres traiter les cibles et les indicateurs propres à l'égalité des sexes qui figurent dans l'Objectif faisant l'objet principal de l'audit.

**Tableau 5 – L'importance de l'égalité des sexes pour les autres Objectifs de développement durable**

Objectif de développement durable	Importance de l'égalité des sexes pour cet Objectif
<div data-bbox="191 1169 428 1402">  </div> <p data-bbox="207 1409 573 1524">Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde.</p>	<ul data-bbox="597 1178 1409 1675" style="list-style-type: none"> <li>▪ La pauvreté limite la capacité des hommes et des femmes à vivre avec dignité et à faire des choix éclairés.</li> <li>▪ Pour les femmes, la pauvreté vient non seulement de l'impossibilité de gagner un revenu décent grâce à une éducation de qualité ainsi qu'à une formation et à de l'expérience professionnelles, mais aussi de l'incapacité à garder le contrôle de ce revenu.</li> <li>▪ Les femmes qui n'ont pas une source indépendante de revenus sont plus vulnérables à la pauvreté, en particulier celles qui sont séparées, divorcées ou veuves.</li> <li>▪ Les deux principaux déterminants pour briser le cycle intergénérationnel de la pauvreté d'une famille sont le niveau de scolarité et l'état de santé de la mère.</li> </ul>

Objectif de développement durable	Importance de l'égalité des sexes pour cet Objectif
 <p>Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les femmes et les filles jouent un rôle prépondérant dans la production, la transformation, la préparation, la consommation et la distribution des aliments, mais la discrimination fondée sur le sexe limite leur pouvoir de négociation quand elles tiennent ces rôles.</li> <li>Souvent, dans un groupe, les femmes mangent moins et en dernier, ce qui nuit à leur santé et à leur capacité d'apprendre, de gagner de l'argent et de mener une vie épanouissante.</li> <li>L'inégalité entre les sexes a des incidences sur l'accès des femmes aux terres et aux autres ressources nécessaires pour produire des aliments, ainsi qu'à d'autres déterminants de la sécurité alimentaire.</li> </ul>
 <p>Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>La santé sexuelle et procréative et les droits afférents sont indispensables à la santé des filles et des femmes, à la famille et à la société.</li> <li>La discrimination fondée sur le sexe, de même que les rôles et responsabilités attribués par la société et la culture, contribuent aux difficultés de santé et aux différences entre les femmes et les hommes dans les résultats en matière de santé.</li> <li>Des gouvernements de différents pays ont défendu la nécessité d'améliorer la santé maternelle et infantile.</li> </ul>
 <p>Assurer à tous une éducation équitable, inclusive et de qualité et des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>En matière d'éducation, les disparités entre les sexes, la discrimination fondée sur le sexe et les stéréotypes affectent les femmes tout au long de leur vie.</li> <li>Dans de nombreux pays, les filles ont moins de possibilités que les garçons d'aller à l'école et de terminer leurs études. Les disparités entre les sexes s'accroissent au niveau de l'éducation secondaire et tertiaire.</li> <li>De ce fait, les femmes ont moins de débouchés économiques tant sur le marché du travail organisé que non organisé, moins d'influence dans le processus décisionnel dans les sphères publique et privée, ainsi que moins de contrôle et de choix en matière de santé procréative.</li> </ul>

Objectif de développement durable	Importance de l'égalité des sexes pour cet Objectif
<p><b>6</b> EAU PROPRE ET ASSAINISSEMENT</p>  <p>Garantir l'accès de tous à des services d'alimentation en eau et d'assainissement gérés de façon durable.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ L'accès à l'eau et à l'assainissement est nécessaire pour autonomiser les femmes et les filles.</li> <li>▪ Un meilleur accès à de l'eau propre réduit le temps que les femmes et les filles passent à puiser l'eau, leur permettant ainsi de consacrer ce temps à leurs études ou à des activités rémunératrices.</li> <li>▪ L'accès à de l'eau propre réduit aussi les cas de maladies transmises par l'eau, de même que le temps que les femmes et les filles passent à s'occuper des membres de leur famille qui sont malades.</li> <li>▪ Un meilleur assainissement améliore la santé, la dignité et la sécurité, et permet aux filles de continuer plus longtemps leurs études.</li> </ul>
<p><b>7</b> ÉNERGIE PROPRE ET D'UN COÛT ABORDABLE</p>  <p>Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Des milliards de personnes dans le monde n'ont pas accès à l'électricité et à des dispositifs de cuisson à énergie propre.</li> <li>▪ Le manque d'accès aux sources d'énergie oblige les femmes et les filles à passer un temps considérable à ramasser du bois et d'autres combustibles domestiques.</li> <li>▪ La santé des femmes et des filles pâtit des effets néfastes de la pollution intérieure provoquée par les dispositifs de cuisson.</li> <li>▪ Un accès inadéquat à l'énergie nuit de manière disproportionnée aux possibilités d'éducation et d'emploi des femmes et des filles.</li> </ul>
<p><b>8</b> TRAVAIL DÉCENT ET CROISSANCE ÉCONOMIQUE</p>  <p>Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Les femmes ont de faibles taux d'emploi dans le secteur formel, un fort taux de chômage et une grande probabilité d'emploi vulnérable dans les secteurs formels et informels.</li> <li>▪ Les différences de salaires fondées sur le sexe perdurent dans le monde entier, et les femmes gagnent 24 % de moins que les hommes.</li> <li>▪ Les femmes subissent des inégalités, parce qu'elles possèdent moins de biens, et qu'elles ont moins accès aux crédits et à des services financiers adaptés à leurs besoins et aux occasions qui leur sont offertes.</li> </ul>

Objectif de développement durable	Importance de l'égalité des sexes pour cet Objectif
<p><b>10</b> INÉGALITÉS RÉDUITES</p>  <p>Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les mères monoparentales sont particulièrement vulnérables à la pauvreté et sont surreprésentées dans la population pauvre – tant dans les pays développés que dans ceux en développement.</li> <li>Il est essentiel que l'on traite en priorité les inégalités relatives vécues par les filles et les femmes lorsque l'on cherche à améliorer le bien-être économique.</li> </ul>
<p><b>16</b> PAIX, JUSTICE ET INSTITUTIONS EFFICACES</p>  <p>Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les femmes se heurtent à la discrimination et à l'exclusion dans les principales institutions de gouvernance et les règles de droit, ce qui nuit à leurs droits et à leur représentation.</li> <li>Les femmes subissent une représentation inégale à tous les paliers de gouvernement, ce qui les empêche de participer aux prises de décisions qui concernent directement leur vie et celle de leur famille.</li> <li>Dans sa Résolution sur les femmes, la paix et la sécurité, le Conseil de sécurité de l'ONU réaffirme le rôle important des femmes dans la prévention et la résolution des conflits, les négociations de paix, le maintien de la paix et la reconstruction après les conflits, et insiste sur le rôle des femmes dans le maintien et la promotion de la paix et de la sécurité.</li> </ul>
<p><b>17</b> PARTENARIATS POUR LA RÉALISATION DES OBJECTIFS</p>  <p>Renforcer les moyens de mettre en œuvre le Partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le Partenariat mondial pour le développement durable doit revitaliser son engagement – et son soutien – à l'égard de l'atteinte de l'égalité des sexes dans tous les Objectifs de développement durable, et veiller à ce que ses actions coïncident avec les engagements internationaux correspondants.</li> </ul>

Texte adapté de : ONU Femmes, *Monitoring Gender Equality and the Empowerment of Women and Girls in the 2030 Agenda for Sustainable Development: Opportunities and Challenges*, 2015  
<http://www.unwomen.org/en/digital-library/publications/2015/9/indicators-position-paper>

L'**annexe 1** contient les cibles qui sont explicitement liées à l'égalité des sexes dans les autres Objectifs de développement durable, tandis que l'**annexe 2** contient la liste des indicateurs nécessitant des données ventilées par sexe.

Les liens entre les cibles des Objectifs de développement durable et l'égalité des sexes sont également décrits dans les [documents d'orientation](#) publiés par Women Deliver dans le cadre de sa campagne Deliver for Good. De plus, Equal Measures 2030 a sélectionné parmi les indicateurs officiels des Objectifs de développement durable [plus de 60 indicateurs](#) ayant un lien avec l'égalité des sexes.

### Le développement de la connaissance des activités

Les auditeurs doivent développer leur connaissance des activités et effectuer une planification détaillée de l'audit pour établir si l'égalité des sexes doit faire partie de l'audit et, le cas échéant, dans quelle mesure. En comprenant les risques, les problèmes et l'importance, ils pourront repérer les programmes ou les domaines particuliers à inclure dans l'audit, et définir des objectifs d'audit clairs.

Comme pour tous les audits des Objectifs de développement durable, le développement de la connaissance des activités passe par des recherches et par la collecte de documents sur le « point de départ » du gouvernement relativement à l'objet principal de l'audit. Les auditeurs doivent donc développer leur connaissance de l'ensemble des politiques, institutions, cibles, mesures et systèmes de gouvernance qui existaient *avant* l'adoption du Programme 2030. Pour de nombreux sujets, la tâche n'est guère facile, car au fil des décennies les programmes ont pu s'accumuler.

Donc, les auditeurs doivent aussi comprendre la manière dont le gouvernement a intégré les enjeux relatifs à l'égalité des sexes dans son cadre. Pour certains sujets et Objectifs de développement durable, l'égalité des sexes est explicitement mentionnée dans l'Objectif, les cibles ou les indicateurs. Dans d'autres cas, le lien avec l'égalité des sexes est moins explicite.

En ayant une solide connaissance des activités, les auditeurs peuvent établir si le gouvernement prévoit élaborer et mettre en œuvre des mesures supplémentaires pour atteindre les Objectifs du Programme 2030, et la manière dont il compte s'y prendre.

Le **tableau 6** contient quelques questions génériques pouvant aider les auditeurs à développer leur connaissance de l'intégration et de l'atteinte de l'égalité des sexes en rapport avec le thème principal choisi comme objet de l'audit.

**Tableau 6 – Exemples de questions sur l'atteinte de l'égalité des sexes**

Sous-thème	Questions
1. Le cadre juridique ou stratégique	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Comment le gouvernement peut-il démontrer qu'il a recensé les liens existants entre l'égalité des sexes et le cadre du thème principal choisi comme objet de l'audit (notamment les cibles et les indicateurs connexes)?</li><li>▪ Comment le gouvernement a-t-il fait pour que son cadre tienne compte de sa méthode pour atteindre l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes?</li><li>▪ Sur quelle analyse ce cadre repose-t-il?</li></ul>

Sous-thème	Questions
	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Comment le cadre tient-il précisément compte des cibles et des indicateurs relatifs à l'égalité des sexes?</li> <li>▪ Qu'est-ce qui changera dans les politiques, programmes, budgets et activités du gouvernement en raison de l'adoption des Objectifs de développement durable? Quels sont ces changements?</li> </ul>
<p>2. Les dispositions et les mécanismes institutionnels</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Comment l'entité gouvernementale responsable de l'égalité des sexes interagit-elle avec les entités chargées des programmes relatifs à l'objet principal de l'audit?</li> <li>▪ Quels mécanismes le gouvernement a-t-il mis en place pour coordonner les entités responsables et intégrer les politiques et les mesures visant à soutenir l'égalité des sexes?</li> <li>▪ Comment le gouvernement a-t-il fait participer les organisations de la société civile et les organisations de défense des droits des femmes à l'élaboration des stratégies et des plans d'action pour atteindre les cibles liées à l'égalité des sexes?</li> <li>▪ Comment les mécanismes institutionnalisés mobilisent-ils les parties prenantes et les spécialistes de l'égalité des sexes pour surveiller et réviser les politiques, les plans et les programmes relatifs aux Objectifs de développement durable?</li> </ul>
<p>3. Les plans d'action et les stratégies</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ De quels plans d'action ou de quelles stratégies le gouvernement dispose-t-il précisément pour tenir ses engagements en matière d'égalité des sexes concernant l'objet principal de l'audit?</li> <li>▪ Ces plans ou ces stratégies contiennent-ils des indicateurs, des cibles temporelles et mesurables, une description des responsabilités précises de mise en œuvre, et des mécanismes de surveillance et de préparation de rapports?</li> <li>▪ Le gouvernement a-t-il recensé et mobilisé les principales parties prenantes qui joueront un rôle dans la mise en œuvre de ses politiques et plans d'action?</li> <li>▪ A-t-on affecté des ressources (humaines et financières) afin d'aider à mettre en œuvre les mesures propres à l'égalité des sexes prévues dans les stratégies et les plans d'action concernant les Objectifs de développement durable?</li> </ul>
<p>4. La surveillance et la préparation de rapports sur la mise en œuvre</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Quels indicateurs et mesures de la performance le gouvernement utilisera-t-il pour suivre les progrès accomplis dans la mise en œuvre des aspects concernant l'égalité des sexes pour l'objet principal de l'audit?</li> </ul>

Sous-thème	Questions
	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Quelles données de référence pertinentes le gouvernement compte-t-il utiliser pour suivre les progrès accomplis en regard des indicateurs choisis?</li> <li>▪ Comment le gouvernement s'assure-t-il que toutes les données pertinentes sont suffisamment ventilées par sexe, âge et autres formes d'inégalité, le cas échéant (comme campagne-ville, handicap, appartenance ethnique, classe sociale, caste)?</li> <li>▪ Quelles ressources le gouvernement a-t-il consacrées à l'atteinte des cibles liées à l'égalité des sexes pour l'objet principal de l'audit, à la surveillance des progrès, et à la préparation de rapports à cet égard?</li> </ul>
5. Le budget et le financement de la mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Le gouvernement a-t-il analysé et évalué les ressources financières et humaines requises pour mettre en œuvre les aspects qui concernent l'égalité des sexes pour l'objet principal de l'audit?</li> <li>▪ Quel budget a été spécialement prévu pour atteindre les cibles qui concernent l'égalité des sexes pour l'objet principal de l'audit?</li> <li>▪ Le gouvernement a-t-il recensé, mobilisé et financé les principales parties prenantes qui joueront un rôle dans la mise en œuvre des aspects qui concernent l'égalité des sexes pour l'objet principal de l'audit?</li> <li>▪ Quelles mesures le gouvernement a-t-il prises pour s'assurer que les sommes allouées et dépensées sont rendues publiques et mesurables?</li> <li>▪ Comment le gouvernement s'assurera-t-il que les ressources financières...               <ul style="list-style-type: none"> <li>○ sont versées en temps opportun?</li> <li>○ sont dépensées comme prévu?</li> <li>○ débouchent sur les résultats escomptés?</li> </ul> </li> </ul>

### La schématisation des entités ou des parties prenantes

La schématisation des entités est également indispensable quand on considère l'égalité des sexes comme un thème transversal. Les auditeurs doivent schématiser toutes les parties concernées, y compris les organisations non gouvernementales. Les institutions supérieures de contrôle n'ont généralement pas pour mandat légal d'auditer directement les organisations non gouvernementales, mais elles peuvent auditer la mesure dans laquelle le gouvernement noue et entretient des relations avec celles-ci.

Les parties prenantes sont notamment :

- l'entité responsable ou coordonnatrice (ministère, organisme spécial ou commission) pour l'Objectif audité;
- les entités gouvernementales d'exécution (ou organisme spécial ou commission) qui sont chargées de l'atteinte des cibles de l'Objectif audité ainsi que de l'Objectif 5;

- les organisations non gouvernementales (p. ex. universités, établissements de recherche, entreprises du secteur privé, organisations de la société civile et associations communautaires qui se consacrent aux enjeux touchant les femmes);
- les organismes qui collectent, analysent et publient des données;
- les organismes tiers de surveillance et de suivi;
- les organismes des Nations Unies qui ont fourni, et qui continuent de préparer, des orientations normatives ayant une incidence sur la réalisation des Objectifs (p. ex. Organisation internationale du Travail, Fonds des Nations Unies pour la population, Organisation mondiale de la Santé et ONU Femmes).

Nous recommandons que les institutions supérieures de contrôle utilisent un modèle comme celui présenté au [tableau 4](#) pour schématiser les parties prenantes.

## Exemple – Audit de l'Objectif de développement durable 4 (l'éducation)

### Les résultats concernant l'égalité des sexes dans le cadre de l'éducation

Il existe d'importants enjeux et considérations liés à l'égalité des sexes dans l'élaboration et la mise en œuvre des programmes d'éducation. Dans cette section, nous présentons un exemple d'audit dans lequel l'égalité des sexes est traitée comme un thème transversal de l'Objectif de développement durable 4 : « Assurer à tous une éducation équitable, inclusive et de qualité et des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie. »

Dans cette section, nous partons du principe que l'institution supérieure de contrôle a effectué des recherches et rassemblé des documents sur le « point de départ » pour le cadre de son gouvernement en matière d'éducation (ensemble des politiques, institutions, cibles et mesures, ainsi que systèmes de gouvernance qui existaient *avant* l'adoption du Programme 2030). Par conséquent, notre but est de comprendre comment le gouvernement a intégré l'égalité des sexes dans son cadre en matière d'éducation, et plus précisément comment il prévoit élaborer et mettre en œuvre des mesures supplémentaires tenant compte de l'Objectif 4 et de ses cibles.

L'Objectif 4 englobe plusieurs niveaux de scolarité, qui vont de la petite enfance au postsecondaire et de la formation technique et professionnelle à l'enseignement universitaire. Il est probable que plusieurs entités publiques et paliers de gouvernement (national, infranational et local) soient concernés et chargés de différents plans d'action, politiques et stratégies visant à traiter les inégalités entre les sexes pour les différents niveaux de scolarité et types d'éducation fournis par le gouvernement.

Comme pour les autres thèmes d'audit, la schématisation des entités ou des parties prenantes est indispensable pour l'éducation. Les entités gouvernementales chargées de mettre en œuvre l'ensemble du cadre et des programmes en matière d'éducation du gouvernement peuvent comprendre :

- le ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur ou de la Formation technique et professionnelle;
- le ministère des Finances ou du Trésor;
- le ministère de la Planification;
- l'agence ou le ministère des Statistiques;
- le ministère de l'Emploi, du Travail, des Ressources humaines ou du Développement social;
- le ministère de la Femme, de l'Égalité des sexes, de l'Enfance ou du Développement de la famille.

Il est également probable que de nombreux partenaires quasi gouvernementaux et non gouvernementaux participent directement à la fourniture de services d'éducation et de soutien à la mise en œuvre des aspects liés à l'égalité des sexes qui découlent des cibles de l'Objectif 4.

### Le développement de la connaissance des activités

L'Objectif 4 comprend 10 cibles principales et un peu plus de dix indicateurs. Nombre de ces cibles et indicateurs sont directement liés à l'égalité des sexes et reflètent l'importance de veiller à ce que les filles et les garçons ainsi que les femmes et les hommes aient accès aux mêmes possibilités d'éducation et d'apprentissage.

Les **tableaux 7, 8 et 9** contiennent des exemples de questions portant sur trois cibles (4.1, 4.6 et 4.a) de l'Objectif 4 et leurs indicateurs que les auditeurs peuvent poser pour développer leur connaissance des activités et établir l'état de préparation du gouvernement pour atteindre l'Objectif 4 et ses cibles. Il est possible que le gouvernement utilise d'autres cibles et indicateurs. Comme nous l'avons indiqué précédemment, la disponibilité de données ventilées par sexe et par âge est essentielle pour l'égalité des sexes.

En ce qui concerne l'Objectif 4, les cibles 4.1 à 4.3 ont des fins similaires, mais concernent des niveaux de scolarité différents, à savoir l'éducation primaire et secondaire (cible 4.1), la petite enfance et le préscolaire (cible 4.2) et la formation technique, professionnelle et universitaire (cible 4.3). Le **tableau 7** contient des questions sur l'égalité des sexes pour la cible 4.1. Les auditeurs peuvent adapter ces questions à d'autres niveaux de scolarité.

**Tableau 7 – Questions sur l'égalité des sexes pour la cible 4.1**

Cible	Indicateur
<p><b>4.1</b> D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons suivent, sur un pied d'égalité, un cycle complet d'enseignement primaire et secondaire gratuit et de qualité, les dotant d'acquis véritablement utiles.</p>	<p><b>4.1.1</b> Proportion d'enfants et de jeunes a) en cours élémentaire; b) en fin de cycle primaire; c) en fin de premier cycle du secondaire qui maîtrisent au moins les normes d'aptitudes minimales en i) lecture et ii) mathématiques, par sexe.</p>
Questions	
<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Comment le cadre stratégique en matière d'éducation ancre-t-il l'égalité d'accès des garçons et des filles à un enseignement primaire et secondaire gratuit et de qualité?</li> <li>2. De quelle manière précisément le cadre exige-t-il que les programmes du primaire et du secondaire tiennent compte de la spécificité des sexes ou soient sexospécifiques?</li> <li>3. Quelle analyse comparative entre les sexes le gouvernement ou l'entité responsable a-t-il menée sur les inégalités entre les sexes ou les disparités entre les filles et les garçons en ce qui concerne l'accès, la rétention et la réussite dans l'enseignement primaire et secondaire? Comment a-t-on intégré les résultats de cette analyse dans le cadre stratégique en matière d'éducation?</li> <li>4. De quel plan d'action ou de quelle politique ou stratégie l'entité responsable dispose-t-elle pour intégrer les sexospécificités et atteindre cette cible? Dispose-t-elle des ressources (financières et humaines) adéquates?</li> <li>5. De quelle manière le gouvernement a-t-il tenu compte de cette cible dans son cadre en matière d'éducation? A-t-il élaboré une politique, une stratégie ou un plan d'action propre à l'égalité des sexes?</li> <li>6. Quelle formation le gouvernement fournit-il au personnel enseignant sur les méthodes d'enseignement sexospécifiques ou tenant compte de la spécificité des sexes? Quel programme d'études a-t-il élaboré pour soutenir ces méthodes?</li> </ol>	

7. Quelles données l'entité responsable collecte-t-elle, analyse-t-elle et publie-t-elle actuellement (p. ex. les taux d'inscription, de rétention et de réussite des élèves, garçons et filles, dans les écoles primaires et secondaires, ainsi que les compétences en mathématiques et en lecture)? Ces données sont-elles ventilées par sexe?
8. Pour quels indicateurs supplémentaires le gouvernement compte-t-il collecter, analyser et publier des données? Ces indicateurs sont-ils cohérents avec l'indicateur susmentionné pour la cible 4.1?

Le **tableau 8** contient des questions sur l'égalité des sexes pour la cible 4.6. L'une des principales différences avec les cibles 4.1 à 4.3 est que la cible 4.6 tient compte des jeunes hors du système scolaire, qui peuvent bénéficier d'une éducation non formelle afin d'acquérir des compétences en littératie et numératie fonctionnelles. La cible 4.6 tient aussi compte des programmes d'éducation pour adultes visant à aider les hommes et les femmes à développer les compétences en littératie et en numératie fonctionnelles qu'ils n'ont pas pu acquérir dans un cadre d'éducation formel ou non formel pendant leur enfance ou leur jeunesse.

**Tableau 8 – Questions sur l'égalité des sexes pour la cible 4.6**

Cible	Indicateur
<b>4.6</b> D'ici à 2030, faire en sorte que tous les jeunes et une proportion considérable d'adultes, hommes et femmes, sachent lire, écrire et compter.	<b>4.6.1</b> Proportion de la population d'un groupe d'âge donné ayant les compétences voulues à au moins un niveau d'aptitude fixé a) en alphabétisme et b) arithmétique fonctionnels, par sexe.
Questions	
<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Le cadre stratégique ou le cadre de programmes en matière d'éducation donne-t-il la priorité à l'atteinte d'un niveau établi de compétences en littératie et en numératie fonctionnelles pour tous les jeunes (garçons et filles) et pour une proportion significative d'adultes (hommes et femmes)?</li> <li>2. Ce cadre stratégique ou ce cadre de programmes a-t-il été éclairé par une analyse comparative entre les sexes qui a permis d'évaluer les inégalités entre les sexes ou les disparités entre les garçons et les filles et les hommes et les femmes en ce qui concerne la littératie et la numératie fonctionnelles?</li> <li>3. Existe-t-il une ou plusieurs entités gouvernementales qui sont chargées de surveiller et de mettre en œuvre le cadre stratégique ou le cadre de programmes en matière d'éducation, et en particulier les aspects de cette cible liés à l'égalité des sexes?</li> <li>4. De quelle stratégie ou de quel plan d'action l'entité responsable dispose-t-elle pour intégrer les sexospécificités et atteindre cette cible? Dispose-t-elle des ressources (financières et humaines) adéquates?</li> <li>5. L'entité gouvernementale responsable possède-t-elle une politique, une stratégie ou un plan d'action propre à l'égalité des sexes qui s'appliquerait à cette cible?</li> <li>6. De quelle autorité, unité ou division l'entité responsable dispose-t-elle pour soutenir les efforts</li> </ol>	

gouvernementaux visant à veiller à ce que les jeunes et les adultes, de sexe masculin ou féminin, aient accès à des possibilités non formelles et non scolaires d'éducation pour adultes afin d'acquérir des compétences en littératie et en numératie?

7. Quelle formation aux méthodes d'enseignement sexospécifiques le personnel enseignant des établissements d'éducation non formelle et des établissements d'éducation pour adultes reçoit-il? Le programme d'études visant à enseigner la littératie et la numératie fonctionnelles appuie-t-il ces méthodes?
8. Quelles données ventilées par sexe sur l'indicateur 4.6.1 (ou d'autres indicateurs connexes établis par le gouvernement) l'entité chargée de la mise en œuvre collecte-t-elle, analyse-t-elle et publie-t-elle?

Le **tableau 9** propose des questions liées à l'égalité des sexes pour la cible 4.a. Cette cible porte sur les infrastructures des établissements scolaires, l'environnement d'apprentissage ainsi que les politiques, procédures, activités et financements tenant compte de la spécificité des sexes qui influent sur l'inclusivité et sur l'efficacité de l'environnement d'apprentissage des établissements scolaires.

**Tableau 9 – Questions sur l'égalité des sexes pour la cible 4.a**

Cible	Indicateur
<p><b>4.a</b> Construire des établissements scolaires qui soient adaptés aux enfants, aux personnes handicapées et aux deux sexes ou adapter les établissements existants à cette fin et fournir à tous un cadre d'apprentissage sûr, non violent, inclusif et efficace.</p>	<p><b>4.a.1</b> Proportion d'établissements scolaires ayant accès à : a) l'électricité; b) Internet à des fins pédagogiques; c) des ordinateurs à des fins pédagogiques; d) des infrastructures et du matériel adaptés aux élèves handicapés; e) une alimentation de base en eau potable; f) des installations sanitaires de base séparées pour hommes et femmes; g) des équipements de base pour le lavage des mains [conformément aux indicateurs définis dans le cadre de l'initiative Eau, Assainissement et Hygiène pour tous (WASH)].</p>
Questions	
<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Le cadre stratégique en matière d'éducation exige-t-il que les établissements scolaires créent des politiques, des procédures, des lignes directrices, des activités et des financements qui permettront d'instaurer un environnement d'apprentissage sexospécifique tenant compte des critères a) à g) de l'indicateur 4.a.1?</li> <li>2. Comment la politique nationale d'éducation veille-t-elle à favoriser un environnement d'apprentissage tenant compte de la spécificité des sexes dans l'ensemble des établissements scolaires?</li> </ol>	

3. Le gouvernement s'est-il engagé à veiller à ce que les écoles réservées aux filles ou aux femmes dans tout le système éducatif (des établissements préscolaires aux universités, dans les établissements d'enseignement technique et professionnel, dans les établissements d'éducation non formelle et dans les établissements d'éducation pour adultes) soient aussi bien équipées que les écoles réservées aux garçons et aux hommes? Cet engagement se reflète-t-il dans le cadre stratégique en matière d'éducation?
4. Le cadre stratégique en matière d'éducation s'engage-t-il à veiller à ce que les écoles mixtes fournissent des espaces sûrs et efficaces afin que les filles et les femmes puissent travailler séparément des garçons et des hommes lorsque des règles culturelles et sociales exigent cette séparation?
5. Le cadre stratégique en matière d'éducation s'engage-t-il à veiller à ce que l'on fournisse des toilettes et des installations sanitaires distinctes pour les garçons et les filles et pour les femmes et les hommes dans les établissements scolaires?
6. Quels dispositifs de sécurité existe-t-il au sein des établissements scolaires et autour afin d'instaurer un environnement sûr pour les élèves de sexe féminin?
7. De quelles politiques et procédures les établissements scolaires disposent-ils pour prévenir et éliminer la discrimination et le harcèlement sexuels, que ceux-ci soient le fait de membres du corps étudiant ou du personnel enseignant?
8. Comment fait-on connaître et propose-t-on aux élèves des programmes d'éducation qui ne font pas de discrimination, ne diffusent pas de stéréotypes et ne découragent pas la participation de l'autre sexe?
9. Comment l'entité responsable surveille-t-elle le respect des exigences de ces politiques?

## Conclusion

Promouvoir l'égalité des sexes permettra aux gens du monde entier — tant les hommes que les femmes — de jouir pleinement de leurs droits de la personne et de jouer un rôle actif et utile dans leur collectivité, leur société et leur propre vie. L'égalité des sexes est importante en elle-même et essentielle au développement durable. Cependant, les inégalités systémiques entre les sexes restent profondément ancrées dans tous les pays.

Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 reconnaît la nécessité d'une plus grande égalité des sexes et le lien intrinsèque de celle-ci avec le développement social, économique et environnemental. Dans les Objectifs de développement durable, l'atteinte de l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et des filles sont à la fois un objectif autonome (Objectif 5) et un thème transversal qui influence sur la réalisation des autres Objectifs et de leurs cibles, et qui sont influencés par elle.

Les gouvernements, les institutions financières, les organismes de développement, les organisations de la société civile et le secteur privé prennent tous des mesures pour réaliser les Objectifs de développement durable. Les auditeurs ont eux aussi un rôle important à jouer, comme l'ont reconnu l'ONU et l'INTOSAI. Le travail des institutions supérieures de contrôle sera primordial pour mesurer les progrès accomplis en ce qui concerne l'égalité des sexes et les autres Objectifs de développement durable, formuler des recommandations pour améliorer les programmes gouvernementaux et demander aux gouvernements de rendre des comptes en regard des engagements pris dans le cadre du Programme 2030.

Le présent guide pratique, qui contient des conseils pour planifier un audit de l'égalité des sexes dans le cadre des Objectifs de développement durable, se veut complémentaire et cohérent avec la méthode générale de l'INTOSAI et de ses membres pour auditer les Objectifs de développement durable. Bien qu'il ait été conçu à l'origine pour les auditeurs de performance et les bureaux d'audit législatif, d'autres entités, auditeurs et évaluateurs peuvent l'adapter afin de répondre à leurs besoins.

L'audit de l'égalité des sexes et l'audit des Objectifs de développement durable seront probablement difficiles. Non seulement le sujet est nouveau pour de nombreuses institutions supérieures de contrôle, mais il est aussi assez complexe compte tenu des nombreuses parties prenantes qui interviennent dans la réalisation des Objectifs de développement durable ainsi que de la nature intégrée et indissociable des Objectifs et de leurs cibles. Nous espérons que notre Guide pratique vous aidera à surmonter ces difficultés.

Nous invitons également les auditeurs à consulter les autres références mentionnées dans ce guide pratique, à communiquer avec des spécialistes du sujet pour en savoir plus et à mettre en commun leurs expériences avec d'autres bureaux d'audit. À mesure que les pays du monde entier progresseront dans la réalisation – et l'audit – des Objectifs de développement durable, nous recommandons aux auditeurs de se tenir informés de l'évolution des indicateurs et des avancées au niveau national et international.

## Annexes

### Annexe 1 – Les Objectifs de développement durable et les cibles pertinents pour l'égalité des sexes – Exemples

#### Les Objectifs de développement durable et les cibles liés à l'égalité des sexes

##### Objectif 1 Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde

###### Cibles

1.1 D'ici à 2030, éliminer complètement l'extrême pauvreté dans le monde entier (s'entend actuellement du fait de vivre avec moins de 1,25 dollar des États-Unis par jour).

1.2 D'ici à 2030, réduire de moitié au moins la proportion d'hommes, de femmes et d'enfants de tous âges souffrant d'une forme ou l'autre de pauvreté, telle que définie par chaque pays.

1.3 Mettre en place des systèmes et mesures de protection sociale pour tous, adaptés au contexte national, y compris des socles de protection sociale, et faire en sorte que, d'ici à 2030, une part importante des pauvres et des personnes vulnérables en bénéficient.

1.4 D'ici à 2030, faire en sorte que tous les hommes et les femmes, en particulier les pauvres et les personnes vulnérables, aient les mêmes droits aux ressources économiques et qu'ils aient accès aux services de base, à la propriété foncière, au contrôle des terres et à d'autres formes de propriété, à l'héritage, aux ressources naturelles et à des nouvelles technologies et des services financiers adaptés à leurs besoins, y compris la microfinance.

1.5 D'ici à 2030, renforcer la résilience des pauvres et des personnes en situation vulnérable et réduire leur exposition aux phénomènes climatiques extrêmes et à d'autres chocs et catastrophes d'ordre économique, social ou environnemental et leur vulnérabilité.

1.b Mettre en place aux niveaux national, régional et international des cadres d'action viables, fondés sur des stratégies de développement favorables aux pauvres et soucieuses de la problématique hommes-femmes, afin d'accélérer l'investissement dans des mesures d'élimination de la pauvreté.

##### Objectif 2 Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable

###### Cibles

2.1 D'ici à 2030, éliminer la faim et faire en sorte que chacun, en particulier les pauvres et les personnes en situation vulnérable, y compris les nourrissons, ait accès toute l'année à une alimentation saine, nutritive et suffisante.

2.2 D'ici à 2030, mettre fin à toutes les formes de malnutrition, y compris en atteignant d'ici à 2025 les objectifs arrêtés à l'échelle internationale relatifs aux retards de croissance et à l'émaciation chez les enfants de moins de 5 ans, et répondre aux besoins nutritionnels des adolescentes, des femmes enceintes ou allaitantes et des personnes âgées.

2.3 D'ici à 2030, doubler la productivité agricole et les revenus des petits producteurs alimentaires, en particulier des femmes, des autochtones, des exploitants familiaux, des éleveurs et des pêcheurs, y compris en assurant l'égalité d'accès aux terres, aux autres ressources productives et facteurs de production, au savoir, aux services financiers, aux marchés et aux possibilités d'ajout de valeur et d'emplois autres qu'agricoles.

## Les Objectifs de développement durable et les cibles liés à l'égalité des sexes

### **Objectif 3 Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge**

#### **Cibles**

3.1 D'ici à 2030, faire passer le taux mondial de mortalité maternelle au-dessous de 70 pour 100 000 naissances vivantes.

3.2 D'ici à 2030, éliminer les décès évitables de nouveau-nés et d'enfants de moins de 5 ans, tous les pays devant chercher à ramener la mortalité néonatale à 12 pour 1 000 naissances vivantes au plus et la mortalité des enfants de moins de 5 ans à 25 pour 1 000 naissances vivantes au plus.

3.3 D'ici à 2030, mettre fin à l'épidémie de sida, à la tuberculose, au paludisme et aux maladies tropicales négligées et combattre l'hépatite, les maladies transmises par l'eau et autres maladies transmissibles.

3.7 D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à des services de soins de santé sexuelle et procréative, y compris à des fins de planification familiale, d'information et d'éducation, et veiller à la prise en compte de la santé procréative dans les stratégies et programmes nationaux.

3.8 Faire en sorte que chacun bénéficie d'une couverture sanitaire universelle, comprenant une protection contre les risques financiers et donnant accès à des services de santé essentiels de qualité et à des médicaments et vaccins essentiels sûrs, efficaces, de qualité et d'un coût abordable.

3.9 D'ici à 2030, réduire nettement le nombre de décès et de maladies dus à des substances chimiques dangereuses et à la pollution et à la contamination de l'air, de l'eau et du sol.

### **Objectif 4 Assurer à tous une éducation équitable, inclusive et de qualité et des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie**

#### **Cibles**

4.1 D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons suivent, sur un pied d'égalité, un cycle complet d'enseignement primaire et secondaire gratuit et de qualité, les dotant d'acquis véritablement utiles.

4.2 D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons aient accès à des services de développement et de prise en charge de la petite enfance et à une éducation préscolaire de qualité qui les préparent à suivre un enseignement primaire.

4.3 D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les femmes et tous les hommes aient accès dans des conditions d'égalité à un enseignement technique, professionnel ou tertiaire, y compris universitaire, de qualité et d'un coût abordable.

4.4 D'ici à 2030, augmenter nettement le nombre de jeunes et d'adultes disposant des compétences, notamment techniques et professionnelles, nécessaires à l'emploi, à l'obtention d'un travail décent et à l'entrepreneuriat.

4.5 D'ici à 2030, éliminer les inégalités entre les sexes dans le domaine de l'éducation et assurer l'égalité d'accès des personnes vulnérables, y compris les personnes handicapées, les autochtones et les enfants en situation vulnérable, à tous les niveaux d'enseignement et de formation professionnelle.

4.6 D'ici à 2030, faire en sorte que tous les jeunes et une proportion considérable d'adultes, hommes et femmes, sachent lire, écrire et compter.

## Les Objectifs de développement durable et les cibles liés à l'égalité des sexes

4.7 D'ici à 2030, faire en sorte que tous les élèves acquièrent les connaissances et compétences nécessaires pour promouvoir le développement durable, notamment par l'éducation en faveur du développement et de modes de vie durables, des droits de l'homme, de l'égalité des sexes, de la promotion d'une culture de paix et de non-violence, de la citoyenneté mondiale et de l'appréciation de la diversité culturelle et de la contribution de la culture au développement durable.

### Objectif 5 Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles

#### Cibles

5.1 Mettre fin, partout dans le monde, à toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et des filles.

5.2 Éliminer de la vie publique et de la vie privée toutes les formes de violence faite aux femmes et aux filles, y compris la traite et l'exploitation sexuelle et d'autres types d'exploitation.

5.3 Éliminer toutes les pratiques préjudiciables, telles que le mariage des enfants, le mariage précoce ou forcé et la mutilation génitale féminine.

5.4 Prendre en compte et valoriser les soins et travaux domestiques non rémunérés, par la mise en place de services publics, d'infrastructures et de politiques de protection sociale et par la promotion du partage des responsabilités dans le ménage et la famille, en fonction du contexte national.

5.5 Veiller à ce que les femmes participent pleinement et effectivement aux fonctions de direction à tous les niveaux de décision, dans la vie politique, économique et publique, et y accèdent sur un pied d'égalité.

5.6 Assurer l'accès de tous aux soins de santé sexuelle et procréative et faire en sorte que chacun puisse exercer ses droits en matière de procréation, ainsi qu'il a été décidé dans le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement et le Programme d'action de Beijing et les documents finals des conférences d'examen qui ont suivi.

5.a Entreprendre des réformes visant à donner aux femmes les mêmes droits aux ressources économiques, ainsi que l'accès à la propriété et au contrôle des terres et d'autres formes de propriété, aux services financiers, à l'héritage et aux ressources naturelles, dans le respect de la législation interne.

5.b Renforcer l'utilisation des technologies clés, en particulier de l'informatique et des communications, pour favoriser l'autonomisation des femmes.

5.c Adopter des politiques bien conçues et des dispositions législatives applicables en faveur de la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation de toutes les femmes et de toutes les filles à tous les niveaux et renforcer celles qui existent.

### Objectif 6 Garantir l'accès de tous à des services d'alimentation en eau et d'assainissement gérés de façon durable

#### Cibles

6.1 D'ici à 2030, assurer l'accès universel et équitable à l'eau potable, à un coût abordable.

6.2 D'ici à 2030, assurer l'accès de tous, dans des conditions équitables, à des services d'assainissement et d'hygiène adéquats et mettre fin à la défécation en plein air, en accordant une attention particulière aux besoins des femmes et des filles et des personnes en situation vulnérable.

## Les Objectifs de développement durable et les cibles liés à l'égalité des sexes

### **Objectif 7 Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable**

#### **Cible**

7.1 D'ici à 2030, garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables et modernes, à un coût abordable.

### **Objectif 8 Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous**

#### **Cibles**

8.3 Promouvoir des politiques axées sur le développement qui favorisent les activités productives, la création d'emplois décents, l'entrepreneuriat, la créativité et l'innovation et stimulent la croissance des microentreprises et des petites et moyennes entreprises et facilitent leur intégration dans le secteur formel, y compris par l'accès aux services financiers.

8.5 D'ici à 2030, parvenir au plein emploi productif et garantir à toutes les femmes et à tous les hommes, y compris les jeunes et les personnes handicapées, un travail décent et un salaire égal pour un travail de valeur égale.

8.6 D'ici à 2020, réduire nettement la proportion de jeunes non scolarisés et sans emploi ni formation.

8.7 Prendre des mesures immédiates et efficaces pour supprimer le travail forcé, mettre fin à l'esclavage moderne et à la traite d'êtres humains, interdire et éliminer les pires formes de travail des enfants, y compris le recrutement et l'utilisation d'enfants soldats, et, d'ici à 2025, mettre fin au travail des enfants sous toutes ses formes.

8.8 Défendre les droits des travailleurs, promouvoir la sécurité sur le lieu de travail et assurer la protection de tous les travailleurs, y compris les migrants, en particulier les femmes, et ceux qui ont un emploi précaire.

8.9 D'ici à 2030, élaborer et mettre en œuvre des politiques visant à développer un tourisme durable qui crée des emplois et met en valeur la culture et les produits locaux.

8.10 Renforcer la capacité des institutions financières nationales de favoriser et généraliser l'accès de tous aux services bancaires et financiers et aux services d'assurance.

### **Objectif 10 Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre.**

#### **Cibles**

10.2 D'ici à 2030, autonomiser toutes les personnes et favoriser leur intégration sociale, économique et politique, indépendamment de leur âge, de leur sexe, de leur handicap, de leur race, de leur appartenance ethnique, de leurs origines, de leur religion ou de leur statut économique ou autre.

### **Objectif 16 Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous**

#### **Cibles**

## Les Objectifs de développement durable et les cibles liés à l'égalité des sexes

16.1 Réduire nettement, partout dans le monde, toutes les formes de violence et les taux de mortalité qui y sont associés.

16.2 Mettre un terme à la maltraitance, à l'exploitation et à la traite, et à toutes les formes de violence et de torture dont sont victimes les enfants.

16.7 Faire en sorte que le dynamisme, l'ouverture, la participation et la représentation à tous les niveaux caractérisent la prise de décisions.

16.9 D'ici à 2030, garantir à tous une identité juridique, notamment grâce à l'enregistrement des naissances.

16.10 Garantir l'accès public à l'information et protéger les libertés fondamentales, conformément à la législation nationale et aux accords internationaux.

### **Objectif 17 Renforcer les moyens de mettre en œuvre le Partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser.**

#### **Cibles**

17.8 Faire en sorte que la banque de technologies et le mécanisme de renforcement des capacités scientifiques et technologiques et des capacités d'innovation des pays les moins avancés soient pleinement opérationnels d'ici à 2017 et renforcer l'utilisation des technologies clés, en particulier de l'informatique et des communications.

17.9 Apporter, à l'échelon international, un soutien accru pour assurer le renforcement efficace et ciblé des capacités des pays en développement et appuyer ainsi les plans nationaux visant à atteindre tous les objectifs de développement durable, notamment dans le cadre de la coopération Nord-Sud et Sud-Sud et de la coopération triangulaire.

## Annexe 2 – Les indicateurs des Objectifs de développement durable nécessitant des données ventilées par sexe – Exemples

### Indicateurs nécessitant des données ventilées par sexe

- 1.1.1 Proportion de la population vivant au-dessous du seuil de pauvreté fixé au niveau international, par sexe, âge, situation dans l'emploi et lieu de résidence (zone urbaine/zone rurale).
- 1.2.1 Proportion de la population vivant au-dessous du seuil national de pauvreté, par sexe et âge.
- 1.3.1 Proportion de la population bénéficiant de socles ou systèmes de protection sociale, par sexe et par groupe de population (enfants, chômeurs, personnes âgées, personnes handicapées, femmes enceintes et nouveau-nés, victimes d'un accident du travail, pauvres et personnes vulnérables).
- 1.4.1 Proportion de la population vivant dans des ménages ayant accès aux services de base.
- 1.5.1 Nombre de personnes décédées, disparues ou directement touchées lors de catastrophes, pour 100 000 personnes.
- 1.b.1 Proportion des dépenses publiques de fonctionnement et d'équipement consacrée aux secteurs répondant plus particulièrement aux besoins des femmes, des pauvres et des groupes vulnérables.
- 2.1.1 Prévalence de la sous-alimentation.
- 2.2.1 Prévalence du retard de croissance (indice taille/âge inférieur à -2 écarts types par rapport à la médiane des normes de croissance de l'enfant définies par l'OMS) chez les enfants de moins de 5 ans.
- 2.3.2 Revenu moyen des petits producteurs alimentaires, selon le sexe et le statut d'autochtone.
- 3.1.1 Taux de mortalité maternelle.
- 3.2.1 Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans.
- 3.3.1 Nombre de nouvelles infections à VIH pour 1 000 personnes séronégatives, par sexe, âge et appartenance à un groupe de population à risque.
- 3.7.1 Proportion de femmes en âge de procréer (15 à 49 ans) qui utilisent des méthodes modernes de planification familiale.
- 3.8.1 Couverture des services de santé essentiels (définie comme la couverture moyenne des services essentiels mesurée à partir des interventions de référence concernant notamment la santé procréative, maternelle, néonatale et infantile, les maladies infectieuses, les maladies non transmissibles, la capacité d'accueil et l'accessibilité des services pour la population en général et les plus défavorisés en particulier).
- 3.9.1 Taux de mortalité attribuable à la pollution de l'air dans les habitations et à la pollution de l'air ambiant.
- 4.1.1 Proportion d'enfants et de jeunes a) en cours élémentaire; b) en fin de cycle primaire; c) en fin de premier cycle du secondaire qui maîtrisent au moins les normes d'aptitudes minimales en i) lecture et ii) mathématiques, par sexe.
- 4.2.1 Proportion d'enfants de moins de 5 ans dont le développement est en bonne voie en matière de santé, d'apprentissage et de bien-être psychosocial, par sexe.
- 4.3.1 Taux de participation des jeunes et des adultes à un programme d'éducation et de formation scolaire ou non scolaire au cours des 12 mois précédents, par sexe.

## Indicateurs nécessitant des données ventilées par sexe

4.4.1 Proportion de jeunes et d'adultes ayant des compétences en informatique et en communication, par type de compétence.

4.5.1 Indices de parité (femmes/hommes, urbain/rural, quintile inférieur/supérieur de richesse et autres paramètres tels que le handicap, le statut d'autochtone et les situations de conflit, à mesure que les données deviennent disponibles) pour tous les indicateurs dans le domaine de l'éducation de cette liste pouvant être ventilés.

4.6.1 Proportion de la population d'un groupe d'âge donné ayant les compétences voulues à au moins un niveau d'aptitude fixé a) en alphabétisme et b) arithmétique fonctionnels, par sexe.

4.7.1 Degré d'intégration de i) l'éducation à la citoyenneté mondiale et ii) l'éducation au développement durable, y compris l'égalité des sexes et le respect des droits de l'homme, dans a) les politiques nationales d'éducation, b) les programmes d'enseignement, c) la formation des enseignants et d) l'évaluation des étudiants.

5.1.1 Présence ou absence d'un cadre juridique visant à promouvoir, faire respecter et suivre l'application des principes d'égalité des sexes et de non-discrimination fondée sur le sexe.

5.2.1 Proportion de femmes et de filles âgées de 15 ans ou plus ayant vécu en couple victimes de violences physiques, sexuelles ou psychologiques infligées au cours des 12 mois précédents par leur partenaire actuel ou un ancien partenaire, par forme de violence et par âge.

5.3.1 Proportion de femmes âgées de 20 à 24 ans qui étaient mariées ou en couple avant l'âge de 15 ans ou de 18 ans.

5.4.1 Proportion du temps consacré à des soins et travaux domestiques non rémunérés, par sexe, âge et lieu de résidence.

5.5.1 Proportion de sièges occupés par des femmes dans a) les parlements nationaux et b) les administrations locales.

5.6.1 Proportion de femmes âgées de 15 à 49 ans prenant, en connaissance de cause, leurs propres décisions concernant leurs relations sexuelles, l'utilisation de contraceptifs et les soins de santé procréative.

5.a.1 a) Proportion de la population agricole totale ayant des droits de propriété ou des droits garantis sur des terres agricoles, par sexe; b) proportion de femmes parmi les titulaires de droits de propriété ou de droits garantis sur des terrains agricoles, par type de droit.

5.b.1 Proportion de la population possédant un téléphone portable, par sexe.

5.c.1 Proportion de pays dotés de systèmes permettant de suivre et de rendre public le montant des ressources allouées à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes.

6.1.1 Proportion de la population utilisant des services d'alimentation en eau potable gérés en toute sécurité.

6.2.1 Proportion de la population utilisant des services d'assainissement gérés en toute sécurité, notamment des équipements pour se laver les mains avec de l'eau et du savon.

7.1.1 Proportion de la population ayant accès à l'électricité.

## Indicateurs nécessitant des données ventilées par sexe

- 8.3.1 Proportion de l'emploi informel dans les secteurs non agricoles, par sexe.
- 8.5.2 Taux de chômage, par sexe, âge et situation au regard du handicap.
- 8.6.1 Proportion de jeunes (âgés de 15 à 24 ans) non scolarisés et sans emploi, ni formation.
- 8.7.1 Proportion et nombre d'enfants âgés de 5 à 17 ans qui travaillent, par sexe et âge.
- 8.8.1 Fréquence des accidents du travail mortels et non mortels, par sexe et statut au regard de l'immigration.
- 8.9.2 Proportion d'emplois dans le secteur du tourisme durable, par rapport au nombre total d'emplois dans l'industrie du tourisme.
- 10.2.1 Proportion de personnes vivant avec moins de la moitié du revenu médian, par sexe, âge et situation au regard du handicap.
- 11.2.1 Proportion de la population ayant aisément accès aux transports publics, par âge, sexe et situation au regard du handicap.
- 11.7.1 Proportion moyenne de la surface urbaine construite consacrée à des espaces publics, par sexe, âge et situation au regard du handicap.
- 11.7.2 Proportion de personnes victimes de harcèlement physique ou sexuel, par sexe, âge, situation au regard du handicap et lieu des faits (au cours des 12 mois précédents).
- 16.1.1 Nombre de victimes d'homicide volontaire pour 100 000 habitants, par sexe et âge.
- 16.2.1 Proportion des enfants âgés de 1 à 17 ans ayant subi des châtiments corporels ou des agressions psychologiques infligés par une personne s'occupant d'eux au cours du mois précédent.
- 16.7.1 Répartition des postes (par sexe, âge, situation au regard du handicap et groupe de population) dans les institutions publiques (organes législatifs, services publics et organes judiciaires aux niveaux local et national), par rapport à la répartition nationale.
- 16.9.1 Proportion d'enfants de moins de 5 ans ayant été enregistrés par une autorité d'état civil, par âge.
- 16.10.1 Nombre de cas avérés de meurtres, d'enlèvements, de disparitions forcées, de détentions arbitraires et d'actes de torture dont ont été victimes des journalistes, des personnes travaillant dans les médias, des syndicalistes et des défenseurs des droits de l'homme au cours des 12 mois précédents.
- 17.6.1 Nombre d'accords et de programmes de coopération scientifique et technologique entre pays, par type de coopération.
- 17.8.1 Proportion de la population utilisant l'Internet.
- 17.9.1 Valeur en dollars de l'aide financière et technique promise aux pays en développement (notamment dans le cadre de la coopération Nord-Sud et Sud-Sud et de la coopération triangulaire).

## Annexe 3 – Connaissance des activités : questions sur l'intégration des sexospécificités dans une entité

Activités de gestion	Questions
1. Engagement et ton donné par la direction	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ La direction a-t-elle publié un document (sous forme de politique ou de stratégie) qui indique clairement son engagement à l'égard de l'égalité des sexes?</li> <li>▪ La direction communique-t-elle afin de veiller à ce que les employés, les fournisseurs de services et les bénéficiaires connaissent le document susmentionné?</li> <li>▪ La haute direction a-t-elle donné un mandat, des pouvoirs et des ressources à une personne, un groupe, une unité ou une division pour surveiller la mise en œuvre du programme, la coordination, l'évaluation des résultats et la préparation de rapports?</li> </ul>
2. Planification stratégique	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Le processus de planification stratégique de l'entité contient-il des exigences relatives à l'analyse comparative entre les sexes et à l'intégration des sexospécificités?</li> <li>▪ Existe-t-il une stratégie précise, ou un élément essentiel d'une stratégie, qui vise à atteindre les buts et les objectifs en matière d'égalité des sexes?</li> </ul>
3. Planification opérationnelle	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Les buts, les objectifs et les résultats en matière d'égalité des sexes sont-ils mentionnés dans les plans opérationnels et assortis de cibles, d'échéances et de ressources spécifiques?</li> <li>▪ Les plans opérationnels sont-ils étayés par des renseignements et une analyse des données appropriés?</li> <li>▪ Les indicateurs de performance au niveau du programme, du projet ou de l'activité incluent-ils l'exécution des stratégies, des plans, des buts, des objectifs et des résultats en matière d'égalité des sexes?</li> </ul>
4. Gestion du programme et des activités	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ A-t-on désigné un champion de l'égalité des sexes parmi les membres de la haute direction (p. ex. un directeur général ou un sous-ministre adjoint) ou a-t-on mis en place des entités centrales, des unités, des groupes de travail ou des réseaux de savoirs?</li> <li>▪ Les cadres de tous les paliers de l'entité examinent-ils l'atteinte des objectifs relatifs à l'égalité des sexes, et prennent-ils des mesures correctives au besoin?</li> <li>▪ L'entité fournit-elle une formation appropriée et suffisante à l'ensemble du personnel chargé d'obtenir des résultats en matière</li> </ul>

Activités de gestion	Questions
	<p>d'égalité des sexes et de fournir des indicateurs de performance à cet égard?</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ L'entité prévoit-elle des ressources (humaines et financières) afin d'appuyer l'atteinte de ses objectifs en matière d'égalité des sexes?</li> </ul>
5. Surveillance de la performance	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ L'entité utilise-t-elle des données ventilées par sexe pour faire le suivi du budget, des intrants, des extrants et des résultats d'un programme?</li> <li>▪ L'entité utilise-t-elle l'analyse comparative entre les sexes, notamment l'évaluation des effets différents pour les hommes et pour les femmes des programmes et des projets, afin d'appuyer les décisions stratégiques et les demandes de financement?</li> <li>▪ L'entité prépare-t-elle des rapports sur ses politiques en matière d'égalité des sexes, ses programmes, la mise en œuvre de ses projets et ses résultats?</li> </ul>
6. Amélioration continue	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ L'entité a-t-elle évalué ses progrès dans la mise en œuvre de sa stratégie, de sa politique, de ses programmes ou de ses projets en matière d'égalité des sexes?</li> <li>▪ L'entité a-t-elle recensé des pratiques exemplaires et appris des leçons qui l'ont aidée à améliorer les processus de gestion organisationnelle de manière à mieux mettre en œuvre sa politique en matière d'égalité des sexes et ses programmes et à obtenir de meilleurs résultats pour ses projets?</li> <li>▪ Existe-t-il un moyen de diffuser régulièrement le savoir et les connaissances au sein de l'entité afin d'atteindre l'égalité des sexes?</li> </ul>

## Bibliographie

### Ressources sur l'audit de l'égalité des sexes dans le cadre des Objectifs de développement durable

Fondation canadienne pour l'audit et la responsabilisation. *Guide pratique sur l'audit de l'égalité des sexes* (en ligne), 2016. Sur Internet : [www.caaf-fcar.ca/fr/ressources-en-audit-de-performance/recherche-et-methodes/guides-pratiques](http://www.caaf-fcar.ca/fr/ressources-en-audit-de-performance/recherche-et-methodes/guides-pratiques)

Initiative de développement de l'INTOSAI. *Auditing Preparedness for Implementation of Sustainable Development Goals: A Guidance for Supreme Audit Institutions*, 2016. Sur Internet : <http://www.idi.no/en/elibrary/cpd/auditing-sustainable-development-goals-programme>

INTOSAI. *Plan stratégique de l'INTOSAI 2017-2022*, 2016. Sur Internet : [www.intosai.org/fr/sur-lintosai/plan-strategique-de-lintosai.html](http://www.intosai.org/fr/sur-lintosai/plan-strategique-de-lintosai.html)

### Ressources sur les Objectifs de développement durable et les autres engagements internationaux à l'égard de l'égalité des sexes

Organisation des Nations Unies. *Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes*, 1979. Sur Internet : [www.un.org/womenwatch/daw/cedaw/text/fconvention.htm](http://www.un.org/womenwatch/daw/cedaw/text/fconvention.htm)

Organisation des Nations Unies. *Convention relative aux droits de l'enfant*, 1989. Sur Internet : [www.ohchr.org/FR/ProfessionalInterest/Pages/CRC.aspx](http://www.ohchr.org/FR/ProfessionalInterest/Pages/CRC.aspx)

Organisation des Nations Unies. *Programme d'action adopté à la Conférence internationale sur la population et le développement*, 1994. Sur Internet : [www.unfpa.org/sites/default/files/pub-pdf/ICPD-PoA-Fr-FINAL.pdf](http://www.unfpa.org/sites/default/files/pub-pdf/ICPD-PoA-Fr-FINAL.pdf)

Organisation des Nations Unies. *Déclaration et Programme d'action de Beijing, quatrième Conférence mondiale sur les femmes*, 1995. Sur Internet : [www.un.org/womenwatch/daw/beijing/pdf/BDPfA.F.pdf](http://www.un.org/womenwatch/daw/beijing/pdf/BDPfA.F.pdf)

Organisation des Nations Unies. *Les objectifs du Millénaire pour le développement*, 2000. Sur Internet : [www.un.org/fr/millenniumgoals/](http://www.un.org/fr/millenniumgoals/)

Organisation des Nations Unies. *Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030*, 2015. Sur Internet : [www.unfpa.org/fr/resources/transformer-notre-monde-le-programme-de-developpement-durable-a-l'horizon-2030-0](http://www.unfpa.org/fr/resources/transformer-notre-monde-le-programme-de-developpement-durable-a-l'horizon-2030-0)

Organisation des Nations Unies. Plateforme de connaissances sur le développement durable, 2017, en anglais seulement. Sur Internet : <https://sustainabledevelopment.un.org/sdgs>

Conseil des droits de l'homme des Nations unies. *Examen Périodique Universel*, s.d. Sur Internet : [www.ohchr.org/FR/HRBodies/UPR/Pages/UPRmain.aspx](http://www.ohchr.org/FR/HRBodies/UPR/Pages/UPRmain.aspx)

## Autres ressources sur l'égalité des sexes dans le cadre des Objectifs de développement durable

Equal Measures 2030. *Introducing the Equal Measures 2030 data tracker*, 2017. Sur Internet : [www.equalmeasures2030.org/wp-content/uploads/2017/03/Introducing-the-data-tracker.pdf](http://www.equalmeasures2030.org/wp-content/uploads/2017/03/Introducing-the-data-tracker.pdf)

Institut international du développement durable. Portail de connaissances sur les Objectifs de développement durable, s.d., en anglais seulement. Sur Internet : <http://iisd.org/program/sdg-knowledge/>

McKinsey Global Institute. *The Power of Parity: How Advancing Women's Equality Can Add \$12 Trillion to Global Growth*, 2015. Sur Internet : [www.mckinsey.com/global-themes/employment-and-growth/how-advancing-womens-equality-can-add-12-trillion-to-global-growth](http://www.mckinsey.com/global-themes/employment-and-growth/how-advancing-womens-equality-can-add-12-trillion-to-global-growth)

McKinsey Global Institute. *Le pouvoir de la parité : promouvoir l'égalité hommes-femmes au Canada*, 2017. Sur Internet : <http://catalogue.cdeacf.ca/Record.htm?record=19276488124910946609>

ONU Femmes. *Monitoring Gender Equality and the Empowerment of Women and Girls in the 2030 Agenda for Sustainable Development: Opportunities and Challenges*, 2015. Sur Internet : [www.unwomen.org/en/digital-library/publications/2015/9/indicators-position-paper](http://www.unwomen.org/en/digital-library/publications/2015/9/indicators-position-paper)

Women Deliver. Documents d'orientation publiés dans le cadre de la campagne Deliver for Good, s.d., en anglais seulement. Sur Internet : <http://www.womendeliver.org/deliver-for-good/view-briefs/>

Banque mondiale. *World Bank Group Gender Strategy (FY16-23): Gender Equality, Poverty Reduction and Inclusive Growth*, 2015. Sur Internet : <http://documents.banquemondiale.org/curated/fr/820851467992505410/World-Bank-Group-gender-strategy-FY16-23-gender-equality-poverty-reduction-and-inclusive-growth>

Forum économique mondial. *The Global Gender Gap Report*, 2015. Sur Internet : <https://www.weforum.org/reports/global-gender-gap-report-2015>

## Audits de performance cités dans ce Guide

Bureau du vérificateur général du Canada. *La mise en œuvre de l'analyse comparative entre les sexes*, 2015. Sur Internet : [www.oag-bvg.gc.ca/internet/Francais/parl\\_oag\\_201602\\_01\\_f\\_41058.html](http://www.oag-bvg.gc.ca/internet/Francais/parl_oag_201602_01_f_41058.html)

Bureau de l'auditeur général de l'Ouganda. *Government's Efforts to Achieve Gender Equality*, 2013. Sur Internet : [www.oag.go.ug/wp-content/uploads/2016/07/Gender-report-.pdf](http://www.oag.go.ug/wp-content/uploads/2016/07/Gender-report-.pdf)

Bureau de l'auditeur général de la Zambie. *Implementation of Gender Mainstreaming Activities in Zambia*, 2012. Sur Internet : <http://www.parliament.gov.zm/node/266>

Organisation des institutions supérieures de contrôle des finances publiques d'Amérique latine et des Caraïbes. *Coordinated Audit on the Subject of Gender Equality Performed by the Supreme Audit Institutions (SAI) of Puerto Rico, Chile and Costa Rica*, 2015. Sur Internet : <http://www.olacefs.com/auditoria-coordinada-de-genero-y-transparencia-en-la-fiscalizacion-superior/?lang=en>

## Glossaire

### **Analyse comparative entre les sexes**

**[Gender-based analysis]**

Application d'un prisme sexospécifique pour examiner les différentes réalités de la vie qui existent pour les femmes et les hommes, les différences socio-économiques ainsi que les répercussions différentes que peuvent avoir sur chacun des sexes les politiques, les programmes, les textes législatifs et les ententes.

### **Autonomisation ou renforcement du pouvoir**

**[Empowerment]**

Processus qui permet aux femmes comme aux hommes de prendre leur vie en charge : établir leurs propres objectifs, acquérir les compétences dont ils ont besoin, avoir davantage confiance en eux, régler leurs problèmes et apprendre à devenir autonomes.

### **Budgétisation sexospécifique**

**[Gender-responsive budgeting]**

Budgétisation qui permet de répondre aux besoins et intérêts différents des femmes et des hommes, et des filles et des garçons, ainsi qu'aux inégalités pouvant exister entre ces groupes. Elle ne consiste aucunement à établir un budget distinct pour les femmes ou les hommes. En fait, elle fait en sorte que les politiques et les budgets de tous les ministères et organismes soient sexospécifiques. Elle contribue en particulier à faire progresser l'égalité des sexes de même que le respect des droits des femmes et des hommes, et des filles et des garçons. Elle consiste notamment à cerner et appliquer les mesures requises pour résoudre les inégalités entre les sexes dans les politiques, les plans, les programmes et les budgets. Elle vise aussi à analyser les effets comparés entre les hommes et les femmes des politiques fiscales, de l'affectation des ressources nationales et de l'aide publique au développement.

### **Données ventilées par sexe**

**[Gender-disaggregated data]**

Données (p. ex. sur la santé, l'éducation, l'emploi, la participation politique ou la propriété d'entreprises ou de terres) qui permettent d'isoler les chiffres pour les hommes et les femmes (ou les garçons et les filles) et de faire des comparaisons entre eux. Elles sont primordiales pour permettre aux institutions d'analyser les disparités et les inégalités entre les femmes et les hommes, et entre les filles et les garçons, à diverses étapes et dans différents aspects de leur vie. Ce type de données est une condition préalable à toute planification, budgétisation ou programmation sexospécifique et adaptée.

### **Égalité des sexes**

**[Gender equality]**

Fait pour les femmes et les hommes d'avoir le même statut et de jouir des mêmes conditions pour réaliser pleinement leurs droits humains et des mêmes aptitudes pour contribuer au développement national, politique, économique, social et culturel, et pour bénéficier des résultats. L'égalité des sexes est donc la valorisation par la société des similarités et des différences entre les femmes et les hommes, et des rôles différents assumés par ceux-ci.

### **Équité entre les sexes**

**[Gender equity]**

Processus par lequel on accorde un traitement impartial aux femmes et aux hommes. Afin d'assurer cette équité, il faut souvent adopter des mesures qui compensent les désavantages historiques et sociaux qui ont empêché les femmes et les hommes de profiter de chances égales. L'équité mène à l'égalité.

### **Intégration des sexospécificités**

**[Gender mainstreaming]**

Démarche consistant à évaluer les incidences pour les femmes et pour les hommes de toute action envisagée, notamment dans la législation, les politiques ou les programmes, dans tous les secteurs et à tous les niveaux. L'intégration des sexospécificités est une stratégie visant à incorporer les préoccupations et les expériences des femmes aussi bien que celles des hommes dans l'élaboration, la mise en œuvre, la surveillance et l'évaluation des politiques et des programmes dans tous les domaines – politique, économique et social – de manière que les femmes et les hommes bénéficient d'avantages égaux et que l'inégalité ne puisse se perpétuer. Le but ultime est d'atteindre l'égalité des sexes.

### **Sensibilité à la spécificité des sexes ou sexospécificité**

**[Gender sensitivity/responsiveness]**

Idées, initiatives ou actions qui tiennent compte des spécificités de la vie des hommes et des femmes tout en s'efforçant d'éliminer les inégalités et de promouvoir une répartition égale des ressources, des avantages, des fardeaux, des droits et des obligations entre les hommes et les femmes.

### **Sexe**

**[Gender / Sex]**

Différences biologiques entre les femmes et les hommes, ce terme désigne aussi les rôles et les responsabilités attribués aux femmes et aux hommes par la société, notamment les attentes à l'égard des caractéristiques, des aptitudes et des comportements probables des femmes et des hommes (féminité et masculinité). Ces rôles et ces attentes constituent des comportements acquis, ils varient dans le temps et en fonction des cultures, de même qu'au sein d'une même culture. Le terme « sexe » se réfère aux rapports entre hommes et femmes et comme il s'agit d'une expression relationnelle, le sexe doit inclure à la fois les femmes et les hommes. Le sexe est une mesure analytique utilisée pour comprendre les processus sociaux et leurs incidences.